



LE PETIT VILLARIN

Bulletin d'information et de documentation sur la Vallée des Villards

SAINT-COLOMBAN-DES-VILLARDS

SAINT-ALBAN-DES-VILLARDS – 73 SAVOIE

IL N'EST PAS NÉCESSAIRE D'ESPÉRER POUR ENTREPRENDRE, NI DE RÉUSSIR POUR PERSÉVÉRER (GUILLAUME D'ORANGE)



**La classe du Chef-Lieu (Saint-Colomban)
Maurice Traversaz, instituteur (février 1942)**

ANIMATIONS

Les rendez-vous de l'été

Les animations estivales proposées aux Villards se caractérisent d'année en année par une programmation importante en juin (près de 25 % des divertissements programmés, hors Festivillards).

Dimanche 1^{er} juin a eu lieu l'arrivée de la course cycliste le Tour de Savoie (dernière étape Aillon-le-Jeune – Saint-Colomban, avec passage à Saint-Alban) (lire page 7). Puis le 15 juin, s'est déroulée la course pédestre La Villarinche, ouverte aux marcheurs et aux coureurs (lire page 7). Malheureusement, cette année, cette épreuve ne comptait pas pour le challenge des Sybelles qui a été supprimé...

Le 21 juin ce sera la fête de la musique (organisée par l'association Vivre aux Villards), suivie, une semaine plus tard (28 et 29 juin), par le 3^e rallye équestre du Glandon, une randonnée pour découvrir à cheval la vallée des Villards et ses hameaux.

Ce même week-end, les Villarins pourront assister, en soirée, à une présentation du raid aventure Equateur 2003, auquel ont participé trois Villarins, avec film, diapos, débat. Enfin, le 29 juin, ce sera le Tour Arvan-Villard qui, pour fêter son 10^e anniversaire, sera ouvert gratuitement à tous les cyclosportifs (départ et arrivée du Corbier).

Suivront les manifestations présentées ci-dessous ainsi que le 4^e Festivillards programmé cette année sur juillet et août (lire ci-contre). Et aussi, à des dates qui seront précisées ultérieurement : balades botaniques avec Bernard Patillon, ouverture de la Maison du patrimoine, tournois de ping-pong, soirées cinéma, d'autres concours de belote, tournois de football, et une rencontre inter-village avec La Chapelle.

Juillet

- Vendredi 11 juillet. Taquile, musique des Andes. Eglise de St Colomban (16 h 30).
- Samedi 12 juillet. Inauguration de l'aire de loisirs du Clos.
- Lundi 14 juillet. Course de côte cycliste Cuines – Les Villards. Départ de Saint-Etienne-de-Cuines à 17 heures.
- Jeudi 24 juillet. Concours de belote (organisée par l'association Aba).
- Vendredi 25 juillet. Soirée conférence proposée par l'association Patrimoine et culture (20 heures à la salle des fêtes de Saint-Colomban).

Août

- Vendredi 1^{er} août. Soirée conférence proposée par l'association Patrimoine et culture (20 heures à la salle des fêtes).
- Dimanche 3 août. Fête du pain au hameau du Pied des Voûtes, organisée par l'Association des amis des Villards. Pain cuit à l'ancienne dans le four banal du hameau. Repas traditionnel au son de l'accordéon.
- Mercredi 6 août. Pétanque : concours triplette en nocturne (Aba) avec repas à la salle des fêtes.
- Vendredi 8 août. Soirée conférence proposée par l'association Patrimoine et

culture (20 heures à la salle des fêtes).

- Du samedi 9 août au jeudi 14 août : 30^e édition des Six jours de pétanque de Saint-Colomban.
- Samedi 9 août. Soirée dansante proposée par l'association Aba (22 heures à la salle des fêtes).
- Lundi 11 août. Soirée conférence sur le raid aventure Equateur 2003 avec présentation de l'expédition aux sponsors (film, débat, diapos) (Saint-Colomban).
- Jeudi 14 août. Soirée concert proposée par l'association Vivre aux Villards.
- Vendredi 15 août. Fête traditionnelle du pays (procession en costumes du pays, messe, animations diverses l'après-midi, feu d'artifice, bal, etc.).
- Samedi 16 août. Soirée rock à la salle des fêtes avec les groupes Ambre et Rouges-gorges (Aba).
- Mercredi 20 août. Concours de belote (Aba).
- Vendredi 22 août. Soirée conférence proposée par l'association Patrimoine et culture (20 heures à la salle des fêtes).
- Samedi 30 août. Course de VTT.

Septembre

- Samedi 6 septembre. Rencontre internationale d'aéromodélisme au col du Glandon (organisation Hewlett-Packard).

CONFÉRENCES

Une soirée sur la vie des ramoneurs

L'ouverture de la saison culturelle se fera le 25 juillet 2003 sur le thème *La Maurienne en 1730 d'après le cadastre sarde*. En 1688, Victor-Amédée II, sous couvert d'une répartition plus équitable de l'impôt, veut faire mesurer toutes les terres de son duché. L'idée va faire son chemin et, 40 ans plus tard, une armée de géomètres, estimateurs locaux et officiels, trabucants et autres palinaires va investir le terrain et cartographier un million et demi de parcelles ! Le résultat est exceptionnel.

Les conférenciers seront Daniel Déquier, auteur de nombreuses publications régionales, et Jean Garbolino, aussi passionné de recherches généalogiques que d'histoire locale.

Signalons qu'un livre, à paraître cet hiver, aura pour thème le mode de vie de nos ancêtres pendant la période 1730-1740 avec photographies inédites de mappes locales. Il présentera le travail des deux conférenciers et de M^{me} Marie-Claire Floret qui, pendant plus de 3 ans, aidés par des bénévoles, ont relevé, photographié, et décortiqué l'ensemble des

documents concernant la Maurienne.

Le 8 août, Jean Prieur et Philippe De Mario parleront de *La Maurienne médiévale*. Moins connu que les églises et chapelles baroques des XVII^e et XVIII^e siècles, le patrimoine médiéval (du XI^e au XV^e siècles) mérite notre attention. Outre le « groupe cathédrale » (de Saint-Jean-de-Maurienne), on note, en remontant la vallée, de nombreux vestiges de châteaux féodaux qui représentent bien la puissance des seigneurs locaux. Principalement pour la haute vallée de l'Arc, nous rencontrons un patrimoine religieux médiéval typique (art roman ou gothique) qui s'exprime notamment à travers la construction de quelques chapelles rurales dont les peintures intérieures sont le joyau. L'ensemble représente pour la vallée une quarantaine de constructions qui, pour la plupart, datent du Moyen Age central.

Enfin, une soirée sera probablement organisée sur le thème *La vie des ramoneurs villarins*, grâce à la collaboration de quelques-uns d'entre eux.

Ginette Paret

FESTIVILLARDS

De la musique avant toute chose

Le programme de la 4^e édition de Festivillards présente un programme décalé sur le mois d'août. Pourquoi ?

Parce que l'objectif premier de ce festival (amener du monde en juillet) ne se concrétise pas pour le moment. Aussi, décaler la programmation en août c'est s'assurer des recettes plus substantielles. Or nous nous sommes fixés comme objectif, cette année, de faire aussi bien avec des subventions villarines plus réduites et un budget de 15 000 euros, en baisse de 30 % par rapport à celui de l'an dernier.

Cela a nécessité de rechercher des subventions « extérieures » (conseil général, Région, Europe, etc.) même s'il ne faut pas s'attendre à des résultats mirobolants car les aides dans ce domaine sont fortement en baisse en 2003.

Ce programme s'est fait en respectant celui de la Maison du tourisme et des autres associations qui ont été invitées à une réunion de concertation pour accorder les activités de chacun. C'est pour cela que deux soirées Festivillards ont été supprimées.

Dès le mois de mars, nous avons mis en place une stratégie pour le bon déroulement du festival. Mais avec le personnel compétent et dévoué de la Maison du tourisme, nul doute que tout ira pour le mieux. Jean-Paul Martin-Cocher reste un bon conseiller pour les animations, de même que Christian Roche sur un plan plus administratif. J'espère que du sein des associations, et au-delà, des bénévoles se manifesteront car ce festival appartient à tous.

Maurice Bouchet-Flochet

Le programme (12 juillet – 12 août)

(tous les week-ends jusqu'au 3 août).

- Du 12 au 14 juillet. Manèges.
- Samedi 12 juillet. Ouverture de Festivillards avec la chorale locale La Villarine et de la chorale de Suse (Italie) Alpi-Cozie (21 heures, église de Saint-Alban).
- Dimanche 13 juillet. Ambiance guinguette en compagnie de l'orchestre Argus pour animer le repas des ramoneurs (12 heures, salle des fêtes de Saint-Colomban).
- Lundi 14 juillet. Concert d'harmonie avec le Rallye-cor de Montmélian autour des cérémonies du 14 juillet (le matin, Chef-Lieu de Saint-Colomban et de Saint-Alban), puis prestation de 14 heures à 15 heures place du Poilu à Saint-Alban, et de 16 heures à 17 heures place du Chef-Lieu à Saint-Colomban.
- Samedi 19 juillet. Récital chant et piano dans l'église de Saint-Alban avec le trio Raphaël Lavandier, Aurélie Béjat et Hélène Chapeaux (21 heures).
- Mercredi 23 juillet. Soirée contes de nos montagnes, animée par Gilbert Gouraud (21 heures, en plein air au hameau de La Pierre).
- Jeudi 24 juillet. Concert flûte et orgue, avec Guy Angeloz et Claire Lizon (21 heures, église de Saint-Colomban).
- Samedi 26 juillet. A Saint-Alban, exposition des œuvres artisanales des Villarins (21 heures, salle des fêtes).

• Mardi 5 août. Spectacle conte : Claudine Guéton propose *Le dit de l'oiseau* (21 heures, salle des fêtes).

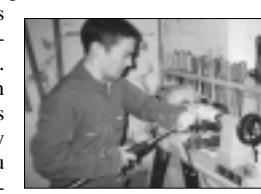
- Jeudi 7 août. Repas-cabaret, avec la compagnie Fireman et son spectacle Flamas y tequila (20 heures, salle des fêtes).
- Samedi 9 août : A Saint-Colomban, exposition des œuvres artisanales des Villarins (21 heures, salle des fêtes).
- Dimanche 10 août. Concert d'harmonie avec la Lyre grégorienne de Jarrier (18 heures, église de Saint-Colomban).
- Mardi 12 août. Tour de chant théâtralisé intitulé *Le grenier aux chansons*, en compagnie de Deblock manivelle (21 heures, salle des fêtes).

ARTISANAT

Simon Cartier-Lange et Matthieu Carlin récompensés pour leur savoir-faire

Simon Cartier-Lange, 16 ans, étudiant au lycée professionnel du Nivolet (La Ravoire) prépare un bac professionnel pour devenir ébéniste. Rentré dans ce lycée après la classe de troisième, il a participé, après 2 ans d'études seulement, au concours Rotary de l'enseignement professionnel ouvert à tous les élèves d'enseignement professionnel désignés par les professeurs en fonction de leurs connaissances et de leurs aptitudes. Après sélection à l'échelon départemental, 5 candidats ont dû présenter, à un jury constitué de membres du Rotary, leur projet et le commenter. Simon Cartier-Lange a proposé un chiffonnier Louis XVI, un damier-échiquier, et un objet décoratif, fruit d'un travail de tournage, sculpture et marqueterie. Ces réalisations et la présentation qu'il en a faite lui ont permis de décrocher le 1^{er} prix de Savoie, puis le 1^{er} prix de l'académie de Grenoble.

La remise des prix (deux chèques de 750 euros) a eu lieu le 5 juin au château de Candy, à Chambéry, pour le prix départemental.



■ Simon Cartier-Lange.

Autre Villarin distingué, Matthieu Carlin, apprenti pâtissier de 22 ans originaire du Premier Villard (famille Chaboud-Crousaz) et... cousin de Simon Cartier-Lange, qui est sorti 1^{er} au trophée Back Europ des jeunes talents organisé par l'institut des métiers et des techniques (Grenoble). Matthieu Carlin a réalisé deux gâteaux sur le thème imposé du voyage, proposant une sirène en pâte

d'amande dans un coquillage (en sucre) tirée par des dauphins, et un entremets, biscuit à l'orange, mousse au chocolat, et croquant au praliné. Tout un art justement récompensé. Son avenir ? Mathieu le voit dans la grande restauration. Pour lui : « La pâtisserie dans un restaurant permet plus de liberté, plus d'originalité ; on peut se laisser aller à créer. Le dessert, c'est l'étoile en fin de repas ! »

Jeannine Martin-Garin

VALLÉE FLEURIE

Deux associations prennent le relais du fleurissement

Pour des raisons qui restent obscures (même si, ici ou là, on en avance beaucoup) l'association Les Villards vallée fleurie a été une nouvellement fois dissoute (19 mars 2003). Aussitôt, deux nouvelles associations ont été créées pour prendre la relève du fleurissement dans chaque commune.

• A Saint-Alban, l'association Saint-Alban-des-Villards en fleurs, déclarée le 8 avril 2003, est constituée d'une « quinzaine de membres » selon son président Michel Donda. On note, dans son bureau constitutif, la présence de Albert Cartier, vice-président,

Chantal Frasse-Sombet, secrétaire, Christine Martin-Cocher, trésorière, et Raymond Quézel-Péron, responsable technique. Cette association repose sur des correspondants dans chaque hameau (une quinzaine pour les six hameaux de la commune). Le 1er juin, ces correspondants ont encadré une vingtaine de bénévoles pour une « corvée » quand il a fallu effectuer la mise en pots des 800 pieds de fleurs achetés, sous la direction technique de Raymond Quézel-Péron. Pour leur dévouement spontané à cette cause, Michel Donda a tenu à remercier « Simone, Marie-Rose,

Le marché aux fleurs renoue avec le succès

Le 30 mai, le traditionnel marché aux fleurs s'est déroulé dans la salle des fêtes de Saint-Colomban, comme souvent depuis 1994. Prévu de 8 h 30 à 11 heures (mais des clients se sont présentés bien avant l'heure d'ouverture), c'est bien avant l'heure de clôture que tout ou presque a été vendu contrairement à l'année dernière où des plants avaient été perdus fautes de preneurs. Tous les plans proposés venaient d'un centre horticole de Moirans, achetés à des prix de gros très avantageux pour des plants d'une telle qualité, contrairement à ce qu'on peut trouver par ailleurs comme « ces plantons aux pousses forcées, venus de Hollande », précise M. Bouchet-Flochet.

Ce marché a été préparé et organisé par des passionnés des deux communes parmi lesquels on retrouve toujours à peu près les mêmes, comme Raymond Quézel-Péron par exemple qui a été, pour son action constante dans ce domaine, publiquement remercié par Maurice Bouchet-Flochet. Des remerciements qui s'adressent naturellement à tous.

C. M.

Bébert, Arlette, Annie, Jean-Marc, Jean-François, Daniel, Josette, Georges, Francine, Sylvaine, Jeanine, Raymond, Angèle, Ginette, Joany, Christian, Nicole, Chantal et Marie-Christine». Durant la saison estivale, l'arrosage sera assuré, deux fois par semaine, par Sébastien Chaix, employé communal, les bénévoles effectuant pour leur part tout l'entretien, chacun dans son secteur. Cette association dispose d'un budget de 1 200 euros, une subvention versée par la communauté de communes.

• A Saint-Colomban, l'association s'intitule Station fleurie, Saint-Colomban-des-Villards – col du Glandon. Elle a été déclarée le 28 avril 2003. Présidée par Maurice Bouchet-Flochet, elle comprend un président d'honneur (René Mugnier), un vice-président (Alain Rostaing), une secrétaire (Marcelle Pommier), une trésorière (Colette Bouchet-Flochet), et compterait « une dizaine de membres ». Elle dispose d'un budget plus conséquent, 9 000 euros, dont « 2 000 euros pour le fleurissement et une grosse partie pour la prise en charge d'un employé ». Cet été, ce sera Jean-Baptiste Brosson, originaire des Roches. Cette association compte également s'appuyer sur des volontaires.

Christophe Mayoux

Concours 2002

C'est le jeudi de l'Ascension, en fin d'après-midi, qu'a été rendu public le palmarès 2002 du concours villarin vallée fleurie, le jury étant passé dans tous les hameaux l'été dernier.

C'est Maurice Bouchet-Flochet, ex-président de la désormais ex-association Les Villards vallée fleurie (dissoute le 19 mars dernier), qui a dévoilé la liste des gagnants qui ont reçu chacun un diplôme et un bon d'achat remis par le maire de Saint-Colomban, René Mugnier. Etaient également présents Michel Donda, qui représentait le maire de Saint-Alban, Mme Karine Decq, directrice de la Maison du tourisme, et Emile Quézel-Yoyon, premier adjoint de la commune de Saint-Alban. M. Patrick Louadoudi, président de la communauté de communes, était excusé.

Dans son intervention, M. Bouchet-Flochet a évoqué les mauvaises conditions météo de l'été dernier pour expliquer le fait que, pour la première fois depuis bien longtemps, aucun prix n'a été obtenu par la vallée des Villards au concours départemental. Ce qui ne semblait pas être une surprise pour René Mugnier qui a estimé qu'on pouvait « s'y attendre bien avant que le jury départemental ne passe », faisant ainsi allusion aux difficultés d'entretien et d'arrosage rencontrées l'an dernier...

Maurice Bouchet-Flochet a remercié ensuite tous les bénévoles du jury villarin (« toujours les mêmes », mais « c'est aussi bien car nous avons appris non seulement le rythme de la marche mais la connaissance des notes à donner »).

Les élus des deux communes sont aussi intervenus pour regretter, la main sur le cœur, la dissolution de l'association Les Villards vallée fleurie et sa renaissance en deux associations, une dans chaque commune. Et chacun d'eux de souhaiter qu'un jour une structure intercommunale regroupe à nouveau les compétences... En attendant, du côté de Saint-Colomban, on a formé le vœu que le concours et le marché aux fleurs demeurent des organisations intercommunales.

Devant un tel élan consensuel on se demande encore pourquoi une telle scission a eu lieu.

C. M.

Palmarès

- Catégorie *propriété fleurie* : 1. Raymond Quézel-Péron, 2. Huguette Jamen, 3. Odette Emieux. Encouragements à Jeanine Jamen, Simone Darves-Bornoz, Arlette Bozon, et Nicole Roche.
- Catégorie *habitation décor floral* : 1. Renée Favre-Bonté, 2. Madeleine Jacot-Guillarmod, 3. Josette Noël-Lardin et Marie-Christine Martin-Fardon.
- Catégorie *balcon ou terrasse* : 1. Ginette Favario, 2. Irène Maquet, 3. Patricia Valcke. Encouragements à Benjamin Frasson-Botton, Liliane Darves-Blanc, Marcel Darve, et Rose Maindret.
- Catégorie *habitat traditionnel* : 1. Colette Bouchet-Flochet, 2. Eliane Emieux, 3. Mireille Clérin. Encouragements à Jean-Paul Martin-Cocher.
- Gîte rural : Joëlle Martin-Cocher.
- Camping : encouragements à Olivier Caron.
- Catégorie restaurant : 1. Hôtel de la poste. Encouragements à l'Auberge du Coin.

N. C.

CHASSE

Les plans de chasse globalement reconduits

• Plans de chasse

Les plans de chasse pour la saison 2003-2004 sont, dans l'ensemble, en progression.

Pour l'Association de chasse agréée (Acca) de Saint-Colomban, le plan indique néanmoins une baisse de 3 chamois par rapport à l'an passé dans le secteur de Belledonne (soit 17 adultes, 10 jeunes, 5 cabris). Par contre, nombre inchangé sur le Grand Châtelard (10, avec 5 adultes et 5 jeunes), et augmentation de 1 cabri dans la réserve (4 adultes et 4 cabris).

Comment interpréter la diminution sur Belledonne ? Nombre de chamois en baisse ? Comptage 2003 non effectué en raison du mauvais temps ? Plan de chasse qualitatif 2002-2003 (prélèvement équilibré entre les mâles et les femelles et prélèvement d'animaux âgés) jugé peu satisfaisant par les instances fédérales ?

Pour les chevreuils, le plan en autorise 19 (+ 4) sur Belledonne, 12 (+ 4) sur le Grand Châtelard, et 3 (inchangé) sur l'ONF en Miolan. Enfin, pour les cerfs, l'attribution est inchangée avec 7 sur la commune et 2 sur l'ONF.

Pour l'Acca de Saint-Alban, le nombre de chamois à prélever est de 21 (inchangé) sur Belledonne et 8 (+1) sur le Grand Châtelard. Pour les chevreuils ce nombre est de 17 (+2) sur Belledonne et de 7 (+1) sur le Grand Châtelard. Enfin, le nombre de cerf autorisé est inchangé (5).

• Des cartes de chasse ont été attribuées à 10 chasseurs extérieurs à la commune de Saint-Colomban (ce nombre est fixé librement par la société de chasse) par l'Acca de Saint-Colomban : MM. Jean-Marc Prignot, Christian Prignot, Jean-Marc Petiot, Michel Valdi, Léon Blachon, René Chamoux-Crépin, Philippe Molina, M. Chaze, Jean-Armand Penz, et Michel Bonnafous. Ont été refusées les demandes de MM. Yves Martin-Cocher, Denis Girard, Denis Lurin, et Dominique Vourlat dont la demande est arrivée hors délai. M. Jean-Marc Faisan, lui, ne sollicitait plus cette demande. « Arrivé il y a 23 ans, un 1^{er} août à Saint-Étienne-de-Cuines, le président d'alors, Camille Martin-Fardon, mais aussi Colomban Bozon, Joseph Martin-Cocher, Pascal Bozon et bien d'autres m'ont proposé la carte (...) pour le mois suivant ! C'était le temps de l'accueil et de la convivialité ». Estimant qu'on a rien à lui reprocher « si ce n'est ses « fréquentations », et qu'il a tout fait pour défendre l'Acca de Saint-Colomban lorsqu'il était délégué de massif, il indique, dans une lettre adressée à la société, « que sentant que sa présence n'était plus souhaitée par la majorité du bureau (...) « c'est en chuchotant que je vous tire ma révérence afin de ne pas réveiller les anciens qui, eux, dorment en paix ».

• Bilan financier 2002-2003 de l'Acca de Saint-Colomban Côté dépenses (les plus importantes) : location des propriétés ONF en Miolan et Belledonne (3 970 euros), achats de bracelets ONF, Miolan, et commune (1 280 euros), lâchers de faisan, agrainage, droits de chasse, entretien de matériel, frais de justice (1 950 euros), frais de déplacement, achats divers. Côté recettes : cartes des chasseurs extérieurs (10 à 388 euros), cartes des sociétaires (5 103 euros), invitations (53 euros). La saison commence avec un peu plus de 10 000 euros en caisse. Le budget 2003-2004 s'équilibrera en recettes et dépenses à 8 950 euros.

• Thierry Bozon et Bernard Lanthelme (membres sortants), et Yves Bonnivard, ont été élus au bureau (Norbert Combet, membre sortant, n'a pas été réélu).

• Sangliers. Le montant des indemnisations 2002 pour les sangliers s'élèvent à 230 000 euros en Savoie. Aux Villards, seul Thierry Bozon a été indemnisé (1 090 euros). L'ouverture anticipée aura lieu le 6 et le 7 septembre.

Le loup indésirable

La présence de l'homme en montagne ne doit pas reculer devant un quelconque prédateur. Voilà en substance la conclusion du rapport de la commission d'enquête sur le loup qui vient d'être rendu public.

Pour limiter la prédation, le rapport propose de délimiter des territoires où la protection serait intégrale, des zones où le loup pourrait être capturé sous certaines conditions, et des territoires où sa présence ne devrait pas être tolérée. Ce dernier point se heurte pourtant aux engagements internationaux de la France en matière de protection des espèces sauvages et notamment à la convention de Berne (1979), convention qui prévoit toutefois des dérogations à la protection du loup en cas de dommages importants.

Le rapport reprend cette idée en suggérant de redonner aux communes le pouvoir d'éliminer le loup sur simple décision du conseil municipal, par des tirs sélectifs, lorsqu'un loup est dangereux pour les troupeaux. Et de donner aussi la possibilité aux bergers titulaires d'un permis de chasse de procéder à l'élimination autorisée.

Des mesures préventives existent déjà pour limiter les dégâts causés par les loups : les chiens de protection (un chien pour 500 brebis), le regroupement nocturne du troupeau, la présence de bergers. La commission parlementaire suggère d'améliorer et de renforcer ces techniques et de multiplier la présence de techniciens pastoraux auprès des éleveurs et des bergers. Les surcoûts imposés aux éleveurs seraient pris en charge par la solidarité nationale. De même, un fond départemental serait créé pour aider les professionnels en cas d'attaque.

N. C.

la mure bianco 
COMBUSTIBLES - CARBURANTS - LUBRIFIANTS
PONTAMAFREY 04 79 83 40 38
Gérez en douceur votre budget chauffage
Contactez notre service abonnement
LA MURE BIANCO locataire-gérant de la société CHARVET

FAVRE-BONTE Jean-Baptiste
ARTISAN MAÇON
Devis gratuit - tous travaux
Les Roches
St Colomban-des-Villards - 04 79 56 36 08

CHAUFFAGE SANITAIRE SERRURERIE
INSTALLATION ET ENTRETIEN

Butane - Propane - Camping-gaz
655, avenue de la Gare
73130 St-Étienne-de-Cuines
Tél. 04 79 56 23 84

Voyages Gonthier
Transporteur sur la ligne :
St-Jean-de-Maurienne
Vallée des Villards
- Excursions
- Voyages organisés
- Transports de groupes
- Taxi
73130 La Chambre
Tél. 04 79 56 24 68

AMIS DES VILLARDS

En quête d'autres objectifs

Pour l'édition 2003 de l'opération Les Villards vallée propre, il avait été décidé, en accord avec les collectivités locales, de se cantonner aux déchets laissés le long des routes. Le moins que l'on puisse dire, et c'était l'avis de tous les participants, cette année il n'y a eu que peu de déchets à ramasser (*lire ci-contre*).

Il est donc apparu à tous qu'une nouvelle orientation devait être donnée à cette journée, avec, par exemple, la remise en état des chemins interhameaux et mappés, comme celui qui relie les hameaux de Lachenal et du Planchamp, ou, par la suite, autre



■ Une récolte hétéroclite qui va diminuer.

exemple, la réhabilitation des chemins dans les hameaux.

Cet été, le nettoyage de la partie haute de la vallée du Glandon et des abords du barrage de Grand-Maison est au programme. De même, le balisage des sentiers de montagne est envisagé, ainsi que la remise en eau du bassin du hameau de Bon Mollard.

L'assemblée générale de l'association, qui compte cette année 198 adhérents, débattrà probablement de ces questions d'orientation. Cette assemblée se tiendra le samedi 2 août à 16 h 30 (le nombre de procurations est limité à 3 par adhérent). A noter que les mandats de Philippe Mouterde, Norbert Combet, Pierre Quézel-Mouchet, et Gilbert Quézel-Ambrunaz devront être renouvelés. Le lendemain, dimanche 3 août, aura lieu la traditionnelle fête du pain aux Pieds des Voûtes à laquelle les adhérents et leurs invités seront les bienvenus. En cas de mauvais temps, cette manifestation se déroulera à la salle des fêtes.

Mme Frasse et C. Mayoux

A. Bitz

SIRTOM DE MAURIENNE

Collecte sélective des déchets ménagers : les Villarins doivent et peuvent mieux faire

Depuis le 1^{er} juillet 2001, des poubelles à couvercle jaune sont en place aux Villards, dans les chalets prévus à cet effet, pour la mise en place du tri et de la collecte sélective des déchets.

La collecte des déchets ménagers est assurée par le Syndicat intercommunal de ramassage et de traitement des ordures ménagères (Sirtom) de Maurienne. Crée en 1972 par 11 communes, il regroupe depuis le 1^{er} janvier dernier les 62 communes de Maurienne.

Sa mission consiste à collecter et transporter les déchets ménagers, les emballages recyclables, et les journaux/magazines jusqu'à l'usine d'incinération de Chambéry. Elle consiste aussi à gérer le parc des conteneurs à verre (la collecte étant assurée par deux prestataires privés) et les 15 déchetteries de Maurienne. Enfin le Sirtom collecte les textiles pour des associations : Association mauriennaise d'insertion économique et sociale, Terre des hommes, et le Secours catholique. Tous les déchets sont enlevés sauf les hydrocarbures, les huiles, les piles, etc., qui doivent être mis à part à la déchetterie pour une collecte spéciale, et les médicaments qui sont à déposer chez les pharmaciens.

Référence nationale pour l'organisation de la collecte sélective en sites touristiques de montagne, le Sirtom de Maurienne a été le premier syndicat à instaurer, dès 1994, le transport par train des ordures ménagères, au départ des gares de Saint-Jean-de-Maurienne et de Modane, jusqu'à Chambéry pour les déchets recyclables, et jusqu'à Orange pour les déchets non incinérables qui sont enfouis en décharge.

Mais pourquoi recycler ?

Tout d'abord parce que les habitudes de consommation ont évolué. Aujourd'hui, chaque habitant produit 1 kg d'ordures ménagères par jour, soit deux fois plus qu'il y a 30 ans et trois fois plus qu'il y a 50 ans (*). Pour fixer les idées : en 2002, la Savoie a « produit »

205 500 tonnes de déchets ménagers. En 4 ans, ça correspond à un volume identique à celui de la grande pyramide d'Egypte ! Il convient donc de recycler.

En 2002, en Savoie toujours, à peu près 30% des ordures ménagères ont été recyclés, alors que l'on s'attend, dans la décennie qui vient, à une hausse de 25% des ordures ménagères, de 80% des encombrants de déchetterie, et de 70% des boues de stations d'épuration. Or dans nos poubelles actuelles, on compte dix fois plus de plastique que dans celles de nos grands-parents. En prenant en compte les déchets organiques propres au compost, presque les trois quarts des déchets sont donc « valorisables ».

Ensuite il faut recycler parce que les décharges sauvages ne sont plus tolérées, et que les déchetteries actuelles ont un coût. Exemple : la collecte hebdomadaire de journaux, magazines, papiers, cartons, plastiques, et métaux coûte 205 euros (la tonne), celle des déchets ménagers 68 euros, et celle du verre (en apport volontaire) environ 30 euros. A ces coûts s'ajoutent les frais de personnels qui représentent plus de 50 % des coûts de cette dernière collecte. Autre exemple : l'incinération coûte entre 68 euros la tonne pour des installations de grande capacité et 137 euros pour les petites. Ainsi, tout ce qui peut être recyclé diminue les tonnes à traiter et

peut être vendu à des industriels, l'objectif étant de porter, à terme, de 30 à 50% la part des ordures ménagères recyclées.

Enfin, le recyclage s'impose car ce faisant, nous protégeons l'environnement, nous participons à la maîtrise des coûts d'élimination des déchets, et nous favorisons la création d'emplois.

La situation villarinché

Les résultats des collectes sélectives en place depuis bientôt 2 ans aux Villards sont mitigés (tableau ci-dessous), voire décevants par rapport à ceux obtenus dans les autres communes de Maurienne, alors que tous les hameaux des Villards disposent d'un équipement complet pour la collecte sélective, et que le nombre de poubelles « jaunes » est largement suffisant, même si ces équipements doivent encore progresser. Mais la conclusion à Mme Marie-Pierre Clévy, coordinatrice de la collecte sélective du Sirtom : « Les résultats obtenus aux Villards en emballages recyclables sont encore faibles, mais nous espérons, qu'avec la participation de tous, ils vont continuer à augmenter comme cela s'est produit entre 2001 et 2002 ».

Christophe Mayoux

(*) Sources : le Sirtom de Maurienne ; le site Internet du conseil général de Savoie ; document Avantri de la communauté urbaine de Lyon.

Type de déchets	Vallée des Villards (kg/personne/an)	Ensemble du Sirtom (kg/personne/an)	Déférence (%)
Emballages recyclables	9	15	- 40
Journaux	22	20	+ 10
Verre	22	50 (*)	- 56
Total déchets recyclés	53	85	- 37
Ordures ménagères incinérées	375	411	- 8
Part du recyclé dans le total	12,4 %	17,1 %	- 25

(*) Les professionnels de la restauration utilisent de plus en plus les conteneurs à verre car, même pour eux, le verre est de moins en moins consigné. C'est pourquoi ce chiffre est très important. La moyenne du reste des habitants (en grande majorité des particuliers) n'est toutefois que de 27 kg par personne et par an.

L'environnement marque des points

La 6^e opération de nettoyage Les Villards vallée propre, organisée par l'Association des amis des Villards, s'est déroulée la veille de Pâques. Et si les participants n'ont pas été aussi nombreux que lors des précédentes éditions, ce sont tout de même 25 bénévoles des deux communes qui se sont retrouvés pour cette action « pro nature ». Depuis le Pied des Voûtes, jusqu'au Chef-Lieu (Saint-Colomban), ceux-ci ont, tout au long de la matinée, battu les fourrés et les talus qui bordent la départementale 927 à la recherche de détritus et autres ordures. Le 4X4 de Saint-Alban les enlevait ensuite pour aller les « livrer » à la déchetterie.

Un premier constat s'impose. Il est réconfortant : la « récolte » a été moins importante que ces années dernières. Ceci laisse bien augurer de l'avenir et est une récompense pour celles et ceux qui participent à ce nettoyage et qui, chaque année, se mobilisent pour la sauvegarde de l'environnement.

Plusieurs facteurs convergents peuvent expliquer ce résultat. Il y a tout d'abord la mise en service d'une

déchetterie à Saint-Colomban en novembre 1997, puis l'enlèvement des encombrants, enfin ces opérations « vallée propre » dont la première a eu lieu en 1998. Toutes ces actions ont conduit à une prise de conscience et générée de nouvelles habitudes qui font que les acteurs de cette année avaient de quoi être satisfaits.

Certes, l'importante fréquentation automobile de la route départementale 927, la route du col du Glandon, verra toujours certains automobilistes jeter la canette (toujours bien placée dans le palmarès de la récolte), la bouteille plastique, les couches d'enfants, ou les reliefs du repas... par la fenêtre. Mais force est de constater que sur le plan local il y a un mieux et que les « gros morceaux », qui nécessitaient parfois l'utilisation d'un treuil, se font rares.

A l'issue de cette matinée consacrée à la mise en valeur de l'environnement, une quinzaine de participants se sont retrouvés à l'Hôtel de la poste pour un repas en commun offert par la communauté de communes.

André Bitz

La prépondérance des mois d'hiver

Pour l'année 2002, le tonnage des ordures ménagères incinérées enlevé aux Villards (le Sirtom ne distingue pas Saint-Alban et Saint-Colomban dans ses statistiques), a été de 92,69 t.

Le décompte mensuel montre que les mois d'hiver, janvier (10,43 t) et février (14,72 t) notamment, dépassent les mois d'été, juillet (9,47 t) et août (12,94 t). On constate également que le mois de décembre avec 8,01 t approche les résultats de mars (9,88 t). Voilà qui confirme la prépondérance que prend, peu à peu, le tourisme d'hiver sur le tourisme d'été. Enfin, 4 mois : mai, juin, octobre et novembre, sont les plus bas et sensiblement identiques avec 4 tonnes.

Si on considère que ce tonnage moyen le plus bas de l'année, calculé sur les mois de mai, juin, octobre et novembre (4 tonnes), peut être attribué aux seuls résidents, en absence de vacanciers, et si on utilise le ratio moyen de 25kg/hab/mois conseillé par le Sirtom pour les Villards, on en déduit que durant ces mois-là tout se passe comme si la population réelle des deux communes était de 160 habitants. Rappelons que le recensement de 1999 avait dénombré 52 habitants à Saint-Alban et 198 à Saint-Colomban, soit 250 pour la vallée des Villards. On peut également en déduire, par voie de conséquence, que le résultat de février (14,72 t) correspond à la présence supplémentaire, moyenne, et étalée sur tout le mois, de 430 vacanciers. En août, ce chiffre serait plus faible mais dans le fond peu significatif puisque seule la première quinzaine de ce mois est fréquentée.

D'autres données seraient nécessaires pour déduire de ces tonnages mensuels l'occupation réelle de la vallée des Villards sur une année

PARET-GRIS JACQUES Sarl

CENTRE USINAGE FAO
Mécanique de Précision
Matériel Aéroposture - Réparation industrielle

Espace Commercial de Fréjorgues
rue Georges Guyemer - 34130 MAUGUIO
Tél. 04 67 22 19 67 - Fax : 04 67 22 19 96

HÔTEL RESTAURANT DE LA POSTE

Logis de France, Qualité et Accueil
Pension, 1/2 pension - Repas, banquets, séminaires
Spécialités locales et régionales
73130 ST COLOMBAN DES VILLARDS
Tél. 04 79 56 25 33

AMÉNAGEMENT STUDIO et MONTAGNE

- Espace cuisines - Salle de Bains Meuble
- Espace Convertibles
- Espace Literie
- Espace Meubles en Pin

Tél. 04 79 59 46 78 - Fax. 04 79 59 45 44

1230 Avenue de la Gare - 73130 Saint-Étienne-de-Cuines

GERLAND Routes

St-Jean-de-Maurienne
Tél. 04 79 59 81 03
Albertville - Tél. 04 79 32 12 64

- Travaux communaux
- Accès et abords villas
- Devis gratuit sur demande

CHORALE

La Villarine fête ses 10 ans

Le premier essai de chant choral a eu lieu lors du 1^{er} rassemblement des costumes de Maurienne, qu'André Bitz a organisé le 23 juin 1991 dans le cadre du Syndicat intercommunal des vallées de l'Arvan et des Villards. Ce jour-là, en effet, il a eu l'idée originale de monter un groupe destiné à reprendre et à chanter des chants populaires dont les premiers ont été récupérés par lui en Suisse. Florisse Darves-Blanc, elle-aussi, contribua au premier répertoire composé de chants à l'unisson, vieils airs qui se fredonnaient le soir à la veillée.

Depuis longtemps l'idée lui trottait dans la tête : créer une chorale qui, en interprétant des chants du folklore de l'arc alpin, apporterait un plus dans l'animation de la vallée tout en donnant une dimension nouvelle et complémentaire aux costumes villarins.

Ce premier essai fut timide, mais un groupe était né. Il ne restait plus qu'à le rendre officiel en lui trouvant un nom.

La création de La Villarine a eu lieu en janvier 1993. Puis tout s'enchaîne : après avoir pris contact avec Laurent Juillard, alors directeur de l'école de musique du canton de La Chambre, la première répétition a lieu, sous sa baguette, le 3 février. Et le 30 avril est déclarée une association dont le bureau comprend André Bitz, président, Bernard Paret, vice-président, Janine Martin-Garin et Nicole Martin-Cocher, secrétaires, Claudette Darves-Blanc, trésorière, et Eliane Bitz, membre.

Très vite M. Juillard, pris par ses fonctions, cède la place à M^{me} Nicole Lavandier. Sous son impulsion, le groupe acquiert une certaine maîtrise en s'étoffant pour interpréter des chants à 4

voix mixtes. L'aventure commence.

Malgré les distances qui les séparent, les choristes, d'abord une dizaine, plus du double aujourd'hui, font l'effort chaque semaine de se réunir à Saint-Colomban pour apprendre et répéter, quelles que soient les conditions météorologiques ou routières.

Et voilà comment depuis 10 ans, La Villarine s'est taillée une bonne réputation, se déplaçant dans toute La Maurienne (Fontcouverte, Modane, La Chambre, Saint-Rémy, Montgelaufrey, etc.), en Isère (Bourg d'Oisans, Vaujany), dans le Val d'Oise (Senlis) et même en Suisse (Charmey-en-Gruyère, Grimentz). Sans parler de l'animation locale pour les ouvertures de Festivillards, l'animation de la messe de minuit, ou la participation à la fête de la musique. Le tout en donnant souvent l'occasion à des musiciens locaux de s'exprimer (Eléna Bonnivard, Marc Emieux, Emmanuel Girard, etc.). Et sans oublier les chorales reçues aux Villards : chorale de Chambly, chorale de l'Asta (de Grenoble), etc.. Autant d'échanges propices à faire découvrir la vallée des Villards.

Depuis le 27 juin 2001, Jean-Marc Bordas a pris la suite d'André Bitz. C'est lui qui a organisé la soirée anniversaire qui a réuni plus de 150 personnes le 26 avril dernier à la salle des fêtes. Ce soir-là, en présence de M. Mignola, vice-président du conseil général, chargé de la culture, des maires et de quelques élus locaux, ainsi que du père Durieux prêtre de l'ensemble paroissial Sainte-Madeleine auquel appartiennent les paroisses des Villards, La Villarine a interprété une trentaine de chants.

APICULTURE

Les ruchers villarins sont en bonne santé

Durant la première quinzaine du mois de mai, les ruchers villarins ont reçu la visite d'agents sanitaires apicoles, à l'initiative de la direction des services vétérinaires de la Savoie, en collaboration avec le groupement de défense sanitaire des abeilles de la Savoie. Cette année étaient concernés 3 secteurs en Savoie : Bourg Saint-Maurice, le massif des Bauges, et les communes de Sainte-Marie-de-Cuines, Saint-Alban et Saint-Colomban (les autres communes du canton de La Chambre ayant été visitées en 2001).

MM. Gallioz et Tillier ont visité les ruchers de Saint-Alban et de Lachenal, et MM. Deléan et Perret ceux des autres hameaux de Saint-Colomban.

Ces visites ont pour but de détecter la présence de parasites ou de maladies qui affaiblissent les ruches et peuvent causer leur perte et contaminer les ruches voisines.

L'observation attentive de couvain permet de déceler les ruches suspectes. Dans ce cas, un prélèvement de couvain est envoyé au laboratoire départemental d'analyses vétérinaires qui peut confirmer la présence de maladies telles que la loque européenne ou la loque américaine. L'infestation par un accarien, le varroa, peut être aussi détectée, sa présence se traduisant par des abeilles malades et atrophiques. Le traitement contre la varroase doit être effectué chaque année

mais le varroa montre une résistance aux produits utilisés, et le combatte reste difficile. En ce qui concerne le traitement des loques, des résidus d'antibiotiques ayant été trouvés dans certains miels, un arrêté a été pris par le préfet de la Savoie en avril 2003. L'utilisation d'antibiotiques étant maintenant interdit, les ruches atteintes doivent être soit transvasées à l'état d'essaim nu dans une nouvelle ruche, soit détruites si le niveau d'infestation est trop important.

Le suivi sanitaire des abeilles réclame beaucoup d'attention de la part des apiculteurs mais il faut être très vigilant si l'on veut conserver un cheptel en bon état et continuer à produire un miel de Savoie de qualité.

Chaque rucher doit faire l'objet d'une déclaration annuelle à la direction des services vétérinaires (au mois de décembre). Aux Villards, on compte 2 ruchers à Valmaure, 3 aux Roches, 5 au Martinan, 5 à Lachenal, 1 au Bessay, 2 au village de l'Eglise et 1 au Premier Villard. La transhumance de ruches dans une commune différente doit aussi faire l'objet d'une déclaration. La production annuelle de miel est estimée, en moyenne, à 12 kg par ruche.

A noter que Yves Bonnivard et Gilbert Emieux ont reçu respectivement la médaille d'or et la médaille de bronze pour leur production 2002 au concours des deux Savoie.

VERNIER Frères

- Génie Civil
- Travaux en montagne
- Montages et réparations remontées mécaniques

Tél. 04 79 83 40 44

Zone Industrielle/73000 PONTAMAFREY

Robert RICHARD

TAXI JOUR ET NUIT

73130 SAINT-ETIENNE-DE-CUINES

Téléphone 04 79 56 23 47 ou 04 79 59 48 78
327 430 740 R.M. 73

PATRIMOINE ET CULTURE

Mieux signaler la Maison du patrimoine et réparer le toit de la chapelle de Valmaure

Une quinzaine de personnes ont participé, le 5 avril dernier, à l'assemblée général.

Bilan moral

La Maison du patrimoine a été ouverte en juillet et août, le samedi et le dimanche, avec une nouveauté pour l'hiver qui se termine. Pendant les vacances de Noël, sans neige, Delphine Ferroud a proposé aux vacanciers une visite à pied du village et a inclus la Maison du patrimoine dans son circuit : idée reconduite pour les vacances de février. Pendant cette même période, Chantal Frasse-Sombet, de la Maison du tourisme, a assuré tous les lundis après-midi une permanence. Il y a eu jusqu'à 26 visiteurs certaines fois ! Idée à poursuivre.

La vidéo dans la pièce du fond semble intéresser les visiteurs et la fermeture de la cave (André Gamel) a été appréciée. Quant au fleurissement extérieur de la Maison du patrimoine, on ne saurait désormais s'en passer.

Par contre, le signalement de la Maison du patrimoine reste insuffisant au bas du chemin et sur la maison elle-même. Une enseigne métallique est envisagée mais une demande sera faite à la mairie pour un panneau plus explicite au bas du raidillon. Les conférences ont eu du succès et l'atelier couture a fonctionné tout l'été, le lundi.

Un incident (chute d'une personne dans les escaliers du bâtiment d'accueil...) a soulevé le problème de l'assurance dans son ensemble. Après une rencontre avec le Groupama, un complément d'assurance s'avère nécessaire.

Côté costume, la poupée « Plaisance » habillée par Xavier Mugnier est terminée. Des corslets de robes, des châles, des tabliers sont terminés aussi. Le point est fait

sur les rubans et les ceintures brochées.

Enfin, un registre des baptêmes, mariages et sépultures de Saint-Alban a été restauré, l'avant dernier dans ce domaine. Deux tables de la mappe sarde (1732) sont elles aussi de retour.

Fort de ce bilan, Annie Bordas, Christophe Mayoux, Jacqueline et Xavier Mugnier, Pierre Quézel-Mouchet et Christian Roche ont été réélus, au bureau, et Martine Ferroud et Ginette Paret reconduites respectivement comme présidente et secrétaire.

Bilan financier

L'exercice 2002-2003 laisse un déficit de 6 264,08 € (17 981,81 € de dépenses pour 11 717,73 € de recettes). La saison commence avec 5 190 euros en caisse.

Projets été 2003

Cet été la Maison du patrimoine sera ouverte mais pas l'écurie dont les travaux ne seront pas terminés cette année.

Une vidéo sur l'habillage pour le costume ordinaire serait la bienvenue. On suggère aussi de passer des vidéos réalisées lors de divers rassemblements des costumes, lors de veillées chez Rosette ou de sorties au Bouchet. Des conférences sont programmées (*lire page 2*) et l'atelier couture sera ouvert le lundi soir (20 heures) au bâtiment d'accueil, à La Pierre.

Enfin, la pose, devant chacune d'entre elles, de l'historique des chapelles se fera au fur et à mesure. A propos des chapelles, deux hivers ont passé depuis que le toit de celle de Valmaure a été abîmé. Un nouveau courrier sera fait à la mairie de Saint-Colomban car il y va de la dégradation d'un toit neuf !

[Source : compte rendu officiel de l'assemblée générale du 5 avril 2003]

Rassemblement des costumes de Maurienne

« Il faut vraiment aimer son pays... »

C'est dès l'aube, ce 15 juin, que 16 volontaires pour porter le costume se sont habillés car il fallait prendre le minibus à 8 h 30 pour se rendre à Aussois où se tenait le 5^e rassemblement des costumes de Maurienne.

En arrivant, nous assistons à une messe en plein air, à l'écart du village, près des forts, suivie d'une séance de photo pour chaque groupe costumé. A midi, un ballet de bus nous amène dans le village pour le déjeuner avec copieux dans un cadre agréable.

Quand nous sortons du restaurant, surprise : il tombe des gouttes de pluie ! Inquiets, nous prenons place pour le défilé prévu l'après-midi. Il a fallu toutefois attendre pendant une heure et demie, debout dans un chemin, sous un ciel menaçant, avant que la tête du cortège ne s'ébranche. Un délai qui a permis à tous les spectateurs de venir admirer notre très belle pancarte sculptée à l'Opinel. Au moins tous savaient ainsi qui nous étions !

Plus tard, vers 16 heures, pendant le passage des groupes sur le podium, la pluie est venue perturber la cadence des démonstrations. La petite tente qui abritait notre groupe a été réquisitionnée pour protéger la sono ! Deux tentes seulement étaient dressées pour une telle manifestation ! Quand on sait que le soleil ou le pluie les rendent indispensables pour nos femmes costumées !

Heureusement, un peu après 17 heures, le ciel s'étant calmé, nous avons enfin pu monter sur le podium ; nous avons été admirés et

Aurélie Darves-Blanc chaleureusement applaudie. Après une journée éprouvante nous sommes arrivés vers 19 h 30 aux Villards.

Autant certains rassemblements de costumes sont agréables et bien organisés, autant celui-ci fut pénible. D'abord le lieu, certainement sympathique pour un pique-nique familial, ne convenait pas pour recevoir une foule abondante (chemins étroits, escarpés, avec beaucoup de dénivélées). En outre, les attentes étaient trop nombreuses et longues. Enfin, la sono était de mauvaise qualité (aucune portée et donc des informations mal diffusées). Il faut aimer son pays pour tenir à le représenter dans ces conditions et faire bonne figure !!

Terminons par des points positifs.

D'abord notre costume a attiré et fait l'admiration de nombreux spectateurs. « C'est quand même le plus beau » (paroles prononcées par l'un d'entre eux). Ensuite nos costumes neufs sont utilisés ; il faut continuer à en confectionner (notamment le lundi soir, l'été, au bâtiment d'accueil de La Pierre). Enfin, nous avons apprécié le chauffeur (Emmanuel Blanloel) et le minibus mis à notre disposition par la communauté de communes que nous remercions très sincèrement. A noter que parmi nous, deux jeunes enfants costumés (Justine et Nathan) ont enduré cette journée éprouvante sans jamais se plaindre : félicitations !

Martine Ferroud



Garage TARDY Serge

RÉPARATIONS AUTO TOUTES MARQUES
MÉCANIQUE - CARROSSERIE - PEINTURE
St-ALBAN-DES-VILLARDS
TÉL. 04 79 59 12 16

MICROCENTRALE

Après des années d'études la microcentrale est opérationnelle

S'il a fallu 12 mois pour réaliser la microcentrale de Saint-Alban, inaugurée le 16 mai dernier en présence de nombreuses personnalités(*), les premières études en avaient été menées il y a plus de 50 ans !

C'est en effet dans les années 50 qu'Electricité de France (EDF), toute jeune société nationale, devant les besoins énergétiques du pays, démarrait une étude sur un ensemble hydroélectrique utilisant l'eau du torrent du Glandon, captée près du village de Lachal, sur la commune de Saint-Colomban.

Restée sans suite à l'époque, à cause de l'éventualité d'une utilisation du Glandon supérieur vers la retenue de Grand-Maison (déjà...), elle était reprise en 1975 dans le cadre du plan de relance hydraulique d'EDF.

Le projet initial

Tout cela aboutissait à un projet qui prévoyait un barrage en rivière alimentant un bassin séparé, en rive gauche, d'une capacité de 70 000 m³. L'eau de la retenue était turbinée dans la vallée, sur la commune de Saint-Alban, près du pont du Bouchet, en bordure du Glandon où elle était restituée. Outre le barrage de Lachal, le projet prévoyait également la captation des ruisseaux de Comberousse, de la Croix, du Merlet et du Bacheux.

Présenté en juillet 1981, EDF obtenait la concession pour ce projet ambitieux de 12 000 kVA le 10 juillet 1986.

Mais compte tenu du contexte énergétique de l'époque (plus de 80 % de la production nationale d'électricité est actuellement d'origine nucléaire), et donc de la politique d'investissement de la société nationale, et malgré l'étude d'une variante plus économique dite «Saint-Alban réduit» avec le barrage identique à l'actuel, dans le lit du torrent, mais avec un groupe un peu plus petit à l'usine, le projet... tombait à l'eau !

Cependant, devant l'intérêt que portaient à cette période les municipalités villarinchères à la réalisation de cet ensemble hydroélectrique générateur de retombées financières importantes pour les économies locales, EDF, dans le cadre de la loi, transmettait (janvier 1992) son projet à l'une de ses filiales, les Forces hydrauliques de Meuse (Fhym), qui ne put néanmoins reprendre la concession d'EDF sans nouvelles études et enquêtes, compte tenu de l'opposition manifeste d'un certain

ministère et... de son ministre.

Le nouveau projet

C'est alors que la Fhym (Forces hydrotechnique), constituée à parité par Eiffage Construction (entreprise de génie civil) et la Fhym, dépose le 14 février 1994 un dossier (qui sera remis à jour successivement le 2 novembre 1994, le 8 avril 1997 et le 23 juillet 1998) pour une nouvelle concession qu'elle va obtenir en octobre 1999. Entre temps, EDF a renoncé définitivement à ce projet (9 mai 1995), et, lors de l'enquête publique (1998), les municipalités de la vallée ont donné leur accord.

Cette nouvelle étude s'inscrit dans la variante EDF avec un barrage, dans le lit, mais abaissé de 2,5 m afin de ne pas gêner la vue de certaines habitations. On ne stocke plus que 55 000 m³ d'eau (au lieu de 70 000 m³), le plan d'eau restant à la cote de 1 170 mètres. Enfin, le captage des quatre torrents en aval du site sont abandonnées (sur décision ministérielle) et la puissance du groupe ramenée de 12 000 à 7 600 kVA la turbine étant de type et d'implantation différentes.

Le préfet signe le permis de construire en février 2001. Mais la mise en chantier du projet est loin d'être une opération réalisée en toute quiétude. Ainsi durant l'été qui suit, à Saint-Colomban, la municipalité, nouvellement élue, intente des recours contre la décision du préfet. Une association Contre la Fhym en avant est créée qui recueille quelque 250 signatures lors d'une pétition...

Néanmoins les travaux de déboisement pour le passage de la conduite démarrent sur Saint-Alban à l'automne 2001. Mais en hiver, des barrières de dégel empêchent les engins d'accéder au chantier du barrage... Les travaux de terrassement ne débuteront vraiment qu'en février-mars 2002 pour s'achever avec l'inauguration du 16 mai dernier.

André Bitz

(*) Aux côtés de M. Maurin, directeur de la Fhym, on notait entre autres la présence de MM. Barré, sous-préfet, Bouvard, député, Rochette, conseiller régional, Dufreney, conseiller général, Louadoudi, président de la communauté de communes, Mugnier, maire de Saint-Colomban, et Quézel-Ambrunaz, maire de Saint-Alban.
(En marge de cette inauguration, on a appris que M. Robert Bozon avait eu gain de cause, en appel, dans le différend qui l'opposait à la Fhym concernant le montant de son indemnisation).



■ La retenue de Lachal... quand les arbres, en bordure, auront remplacé le grillage actuel.

Les caractéristiques de l'installation

Le barrage est du type « poids » (sa masse s'oppose à la pression de l'eau) en remblai homogène de 15 mètres de hauteur et 230 mètres de long. Il est constitué de deux digues en enrochements compactés, comportant, ainsi que le fond de la cuvette, un dispositif d'étanchéité. L'ouvrage en béton armé de la prise d'eau (12 mètres de haut et 10 mètres de large) est coulé dans le lit du Glandon et calculé pour résister à un séisme de force 4 sur l'échelle de Richter, comme à Grand-Maison.

Cette retenue (10 900 m² de superficie et 55 000 m³ de volume) comporte un évacuateur de crues avec un clapet de surface permettant un débit de 36 m³/s ou de 50 m³/s si nécessaire. Cet appareillage est doublé d'une vanne de fond d'un débit de 92 m³/s. Toutes ces vannes sont manœuvrées par un dispositif hydraulique pouvant être mis en œuvre

manuellement ou à distance. Le débit réservé (190 litres par seconde) est assuré par une vanne automatique.

Après 3 700 mètres de conduite d'aménée et 1 170 mètres de conduite forcée, l'eau est turbinée 320 mètres plus bas, dans la centrale (de 120 m²) construite près de la prise d'eau de la centrale du Crozat, au pont du Bouchet, sur la commune de Saint-Alban.

La puissance du groupe est de 7 600 kVA, et produire annuellement de 30 à 32 millions de kWh. Une puissance de 106 kW est mise à la disposition du département..

Le coût des travaux, réactualisé, est de 11 millions d'euros environ. Le produit des impôts qui sera versé aux communes, à la communauté de communes, au département, et à la Région, est estimé aujourd'hui à 300 000 euros par an.

A. B.

AGRICULTURE

Une nouvelle AFP à Saint-Alban

Septembre 2002, le conseil municipal de Saint-Alban décide de mettre en place une commission d'étude pour la création d'une nouvelle association foncière pastorale sur le territoire communal.

Les réactions sont nombreuses, variées, pas toujours enthousiastes : « Encore ! » ; « Pour quoi faire ? » ; « Enfin, on pense à faire quelque chose !! » ; « Ça ne servira à rien de toutes façons... ». Pourtant, la commission se met au travail et définit après concertation avec la chambre d'agriculture et la direction départementale de l'agriculture et de la forêt, un périmètre. Aujourd'hui, le dossier est bien avancé, l'enquête publique concernant ce projet commencera dès le début de l'été.

Pourquoi ce projet et cette volonté de le faire aboutir ? Il est clair qu'avec la déprise démographique de la commune et le recul des activités agricoles, la pression sur le territoire s'est amoindrie : le paysage se ferme de plus en plus, les hameaux ne sont bientôt plus visibles dès lors qu'on les a quittés, et il est par endroit devenu impossible de circuler en dehors des sentiers sans se griffer dans les épines. Sans être passées, ni vouloir retrouver un état aujourd'hui révolu, nombreux sont ceux qui aimeraient voir leur espace de vie un peu moins hostile, un peu moins à l'abandon. Il faut donc agir vite car chaque année qui passe agrave la situation et rend les solutions encore plus difficiles.

Pourquoi choisir de faire une association foncière pastorale ?

A l'heure actuelle il n'existe aucune solution miracle pour enrayer le processus d'enrichissement des communes de montagne. Ponctuellement des initiatives privées permettent la réouverture d'un alpage, de quelques hectares de fauche, de pâture ou de vergers ; mais cela ne concerne jamais de grandes surfaces et ne peut s'intégrer dans une gestion globale de l'espace. Quelques communes se sont lancées dans de vastes projets de remembrement agricole, procédure longue, souvent à l'origine de nombreux mécontentements et tout à fait inenvisageable quand le parcellaire est particulièrement émietté comme c'est le cas dans la commune. Mettre en place une politique de gestion durable du territoire communal en utilisant les documents d'urbanisme locaux, en essayant de favoriser l'implantation de nouvelles exploitations et en donnant aux existantes les moyens de travailler mieux a donc été le choix de la municipalité. Mais, pour la

mener à bien, elle s'est trouvée confrontée, à chaque tentative, au problème du parcellaire local : successions non réglées, propriétaires « inconnus », indivisions viennent s'ajouter à la petite taille des parcelles (60 parcelles à l'hectare en moyenne) qu'il est presque impossible de localiser sur le terrain. Il fallait donc commencer par trouver un moyen pour contourner ces barrières foncières. La solution de l'AFP, proposée par une loi de 1865, pratiquée de plus en plus souvent dans les communes de montagne depuis une dizaine d'années, est alors apparue comme la mieux adaptée à la situation locale.

De quoi s'agit-il ?

C'est un regroupement de propriétaires, autorisé par la préfecture, qui a pour but de mettre en place une gestion commune des biens par le biais d'un conseil syndical élu. L'objectif est donc d'améliorer l'entretien des terres concernées en passant des contrats avec les exploitants agricoles d'une part, en facilitant l'accès aux parcelles pour un entretien personnel d'autre part. Chacun conserve ses droits de propriété et participe à la définition de la gestion globale du périmètre. Cet outil, en fixant clairement le cadre de travail des professionnels (bail, règlement intérieur, contrat d'entretien), permet de développer de meilleures relations entre propriétaires et exploitant en préservant et améliorant la qualité des terrains des propriétaires et en garantissant à l'exploitant une pérennité dans le temps tout en l'encadrant dans l'entretien. Certes, il est sans doute contraignant d'appartenir à une telle structure mais il est aussi gratifiant d'être acteur de son cadre de vie et d'y entretenir un climat sympathique !

Où en est le dossier ?

Après un travail de mise à jour de l'état du foncier, un état des lieux des secteurs concernés, trois réunions publiques d'information et de concertation, la commission a pu soumettre le dossier à enquête publique et recherche aujourd'hui les moyens les plus efficaces pour impliquer au mieux les exploitants agricoles qui passeront des contrats avec l'AFP de la combe du Nant dans l'entretien des terrains.

L'enquête publique est destinée à recueillir remarques et suggestions afin de faire de cette nouvelle structure un véritable outil de gestion de l'espace.

Anne Brun(*)

(*) Anne Brun est stagiaire à la mairie de Saint-Alban, chargée des affaires agricoles.

AFP DES QUATRE HAMEAUX

Une ferme à canards aux Villards ?

A la réunion syndicale du 31 mai, Maurice Frasse a demandé l'intervention de l'AFP pour effectuer des corvées de débroussaillage car les repousses repartent. Georges Noël-Lardin a proposé une intervention manuelle des membres.

Onze entreprises ont été contactées pour débroussailler 5 secteurs à l'automne. Au Bessay et au Planchamp il reste du bois à enlever par les propriétaires.

Le bail, à passer avec les agriculteurs, a été discuté en conseil syndical, complété, et présenté à Mme Machecourt, secrétaire générale aux affaires juridiques à la DDAF. Des modifications ont été apportées au texte qui a été approuvé par le conseil syndical.

Michel Donda a demandé de réserver de 3 à 5 hectares dans la zone de l'AFP, entre le Planchamp et le Bessay, pour l'installation

d'une éventuelle ferme à canards avec production de foie gras et de fruits rouges (groseilles). Il serait question de faire installer un couple (du canton de La Chambre) qui aurait 80 à 100 canards. Un bâtiment en dur serait construit avec toutes les normes pour la production. Ce couple aurait aussi des chambres d'hôtes.

Le 7 juin, les agriculteurs ont été convoqués à une réunion du comité syndical pour leur présenter le bail. Quatre sur 5 étaient présents : Michel Darves-Blanc, Chantal (fille d'Ulysse Darves-Blanc) et son mari, Thierry Martin-Cocher, et Nicolas Rostaing-Troux. Le GAEC de la fia n'était pas représenté. Le comité syndical a alors décidé de différer l'attribution des secteurs. Le directeur les rencontrera individuellement pour connaître leur désiderata.

ALP-SOL
Société Jean-Claude Martin-Cocher
Revêtements de Sols
5, rue des Alouettes 74000 Annecy Tel. 04 50 57 12 05

BOUCHERIE DU MONT CUCHET
Charcuterie - Volailles - Lapins
J. FERA TRAITEUR
Plats cuisinés sur commande - Livraison / domicile
73130 St-Etienne-de-Cuines
Tel. 04 79 56 34 01

► **Carte de randonnée.** La Maison du tourisme poursuit le programme de réalisation d'une carte de randonnée de la vallée des Villards. Cette carte devrait pouvoir être réalisée et commercialisée à partir de la mi-juillet. Suite à l'accord de la communauté de communes de contribuer au financement de cette carte, cette dernière avait déposé un dossier de demande de subvention auprès du conseil général de la Savoie. Une subvention de 4 575 euros a été accordée. Ce dossier s'inscrit dans le cadre plus large d'une demande d'aide technique et financière auprès du département pour les itinéraires de randonnées dits d'intérêt départemental qui avaient été inscrits au plan départemental par les deux communes. Cette démarche vient également d'être lancée auprès du département de manière à pouvoir commencer des réalisations et réhabilitations de sentiers en 2004 - (N. R.).

► **Le Tour de pays Arvan-Villards.** Suite à la délibération du Sivav de réhabiliter le sentier de grande randonnée de pays (GRP) de l'Arvan-Villards, la commission sentiers du Sivav, animée par Nicolas Revol et René Chappelaz, a commencé son travail lors de deux réunions de concertation (28 avril et 27 mai dernier) faite en présence des délégués sentiers de chacune des communes de l'Arvan-Villards, du conseiller technique pour le conseil général, Pierre Baltz, et du représentant du comité départemental de la Fédération française de la randonnée pédestre. Cette discussion préalable au lancement du programme de réhabilitation du GRP aura permis de faire le point. Comment redonner au tour de pays un dynamisme conforme à la demande des randonneurs ? La commission a commencé à répondre à cette question en essayant de redéfinir le parcours du GRP avec des étapes plus courtes et surtout en essayant de régler le problème de l'hébergement. Le Sivav espère être prêt assez tôt pour pouvoir demander avant la fin de l'été 2003 au conseil général de Savoie l'étude technique d'un nouvel itinéraire dont la réhabilitation sera subventionnée. Ce programme permettra de donner au développement touristique Arvan-Villards une orientation nouvelle par la valorisation de la moyenne montagne estivale - (N. R.).

► **OPS (suite).** Dans les chapitres précédents, on avait pu constater que tout ne marchait pas très bien à l'Office de promotion des sybelles (OPS), association loi de 1901 chargée de la promotion du massif et de la commercialisation de lits touristiques. En particulier le retrait d'un des gros financeurs, les sociétés de remontées mécaniques du Corbier, de Saint-Sorlin et de Saint-Colomban, privait l'OPS d'une bonne partie de ses ressources. En décembre, une réunion organisée par le sous-préfet avait permis de relancer la machine : on avait pour cela créé une commission, qui devait proposer rapidement une solution pour refaire un organisme unitaire à l'échelle de tout le massif Arvan-Villard. Le redémarrage d'une structure où tout le monde reprendrait sa place était la condition mise par le sous-préfet à l'inscription du massif au 12^e contrat de plan Etat-Région, ce qui ouvre évidemment la possibilité d'obtenir des subventions (rappelons que l'OPS avait été fortement financé au 11^e plan). La commission est parvenue rapidement à un accord qui

consistait à scinder l'OPS en deux structures : Sybelles promotion et Sybelles commercialisation. Dans Sybelles promotion se retrouvaient les dix communes du massif, les sociétés de remontées mécaniques, les huit offices de tourisme, les écoles de ski. Sybelles commercialisation (association loi de 1901), s'occupait de la centrale de réservation, en parallèle avec d'autres structures ayant la même vocation. Tout semblait aller bien, jusqu'au grain de sable final qui a, provisoirement, bloqué la machine : pour créer Sybelles promotion, il faut modifier les statuts de l'OPS, et, à ce jour, le conseil d'administration s'y est refusé, sans qu'il soit bien facile de comprendre pourquoi. Une assemblée générale est convoquée prochainement : souhaitons qu'elle soit plus sage que le conseil d'administration - (G. Q.-A.).

► **Promotion.** Au début de la dernière saison hivernale, M. Maulin avait recruté un skieur de Pralognan, Sébastien Amiez, pour porter un casque aux couleurs des Sybelles, à Park City, lors d'une épreuve internationale de ski. Aussitôt La Toussuire s'était étonnée que Jean-Pierre Vidal, qui porte lui un bandeau La Toussuire, n'ait pas été approché. Ce que M. Maulin contestait. Bref comme l'écrivait Christophe Truchet, à l'époque, dans *La Maurienne* (5 décembre 2002) : « *Le cirque blanc a planté son chapiteau mais le vrai cirque, lui, est dans les coulisses* ». Depuis la commission chargée de restructurer l'OPS et la promotion du massif (*lire ci-dessus*) a étudié des possibilités de partenariat avec des sportifs locaux de haut niveau : Vanessa Vidal, Jean-Pierre Vidal, et Soisic Leguillou. Ainsi, Vanessa Vidal pourrait porter le bandeau Sybelles toute l'année et (ou) son frère Jean-Pierre, champion olympique, lors des 5 courses et interviews de début de saison. Pour un coût compris entre 38 000 (seule somme prise en compte dans une ébauche de budget de Sybelles promotion) et 68 000 euros avec intervention de Christophe Josse pour les retombées médiatiques. A ce jour, la question n'a pas été tranchée.

► **Maison du tourisme.** Le déplacement de la Maison du tourisme se fera-t-il ? Après les premières esquisses (*Le Petit Villarin*, numéro 119, mars 2002), l'architecte a rendu son projet dont le coût est estimé à plus de 1 million d'euros HT (deux fois le coût probable de la nouvelle école). Ce montant a surpris mais on pouvait s'y attendre puisque le projet comprend une partie de la rénovation de la salle des fêtes et résulte en partie du mur qu'il faudrait construire devant la façade qui longe la place du Chef-Lieu en raison du risque d'avalanche. Aujourd'hui certains responsables se demandent s'il ne faudrait pas trouver une autre solution.

► **Routes.** Le conseil général de Savoie a décidé de rénover et mettre au gabarit la route des Arves jusqu'à Saint-Sorlin pour obtenir une chaussée de 6 à 6,5 mètres de large avec accotements, glissières de sécurité, aire de chaînage. Ceci au titre du désenclavement du pôle touristique des Sybelles. Ce plan qui s'étaise jusqu'en 2007 et dont les premiers travaux ont commencé l'été dernier coûtera environ 23 millions d'euros dont les deux tiers pour la mise au gabarit des tunnels. Le 5 mai dernier, le comité régional Rhône-Alpes de programmation des crédits européens a décidé de soutenir ces travaux en prenant en charge 25 % du montant des travaux de la pre-

mière tranche évaluée à 1,9 million d'euros. A Saint-Colomban, une route a été ouverte au printemps pour désenclaver le haut du hameau de La Pierre. Quittant la route existante au-delà du hameau (côté Bon Mollard), elle atteint le haut du hameau après un virage en épingle à cheveux. D'autres projets de route sont en discussion. Ainsi celle envisagée pour atteindre le pont de Nantchenu en évitant les deux virages en épingle à cheveux de l'actuelle routes des Ponts, peu propice aux passages des cars qui veulent rallier le front de neige. Cette route (reprise d'un projet ancien) quitterait la route départementale après le hameau du Martinan et filerait vers le pont de Nantchenu en passant en dessous le cimetière. Autre projet : une route qui irait du Martinan au Bessay en longeant le hameau de Lachenal par en dessous.

► **Andes.** Un groupe d'amis, trois Villarins (Jean-Luc Joly, Roland et Marc Bellot-Champignon) et cinq tarins, ont gravi le Cotopaxi, volcan andin situé en Equateur (5 900 mètres) au cours d'un raid multisports (mélange de course à pied, d'alpinisme, de VTT et de descente en pirogue) qui a duré du 15 février au 9 mars dernier (*Le Petit Villarin*, numéro 121, septembre 2002). Cette expédition avait également un but humanitaire (5 000 euros ont été versés à une association équatorienne). Comme la communauté de communes et la commune de Saint-Colomban ont chacune versé une subvention de 1 400 euros, une petite réception a eu lieu en mairie de Saint-Colomban (suivie d'un repas au Triandou, à Saint-Alban). Un fanion dédié par les huit alpinistes a été remis à René Mugnier, maire de Saint-Colomban, en présence de Jean-Pierre Vidal, champion olympique, et parrain de l'opération. Une présentation filmée de cette expédition sera présentée au public le 28 juin et le 11 août.

► **Offices religieux.** Cet été il y aura 6 messes célébrées aux Villards (toutes à 10 h 30). A Saint-Colomban : dimanche 20 juillet, dimanche 27 juillet, dimanche 10 août, vendredi 15 août, et dimanche 24 août. A Saint-Alban : dimanche 14 septembre. Les messes du 20 juillet, 10 et 15 août, seront célébrées par des prêtres en vacances aux Villards. D'autres messes pourront avoir lieu en semaine comme cela est le cas, notamment le vendredi, depuis le début de l'été dernier. Pour les horaires, consulter le panneau d'affichage sur la porte de l'église de Saint-Colomban.

► **Tour de Savoie.** La 3^e et dernière, étape du Tour de Savoie, Aillon-le-Jeune - Saint-Colomban (140 km) est revenue à Nicolas Dulac (Roanne). Mais on retiendra surtout que cette épreuve, ouverte à l'élite internationale de la catégorie espoir, a été remportée par un irlandais, Philip Deignan, qui est sociétaire du vélo-club de la Pomme, à Marseille, dont le directeur sportif, qui était présent sur l'épreuve, n'est autre que Frédéric Rostaing (Valmaure) qui remporta en 1995, la 2^e édition du Tour Arvan-Villards.

PRÉCISIONS

Contrairement à ce qui était indiqué dans *Le Petit Villarin* numéro 123 (mars 2003) :

- la somme investie dans la rénovation du Triandou n'est pas de 8 000 euros mais de 80 000 euros ;
- le total des subventions inscrites au budget 2003 de la commune de Saint-Alban est de 1 183 700 francs et non de 118 370 francs ;
- enfin, contrairement à ce que pouvait laisser comprendre l'article relatant le concert de l'école de musique du canton de La Chambre, c'est bien la Maison du tourisme (et non l'office du tourisme du canton) qui a offert les forfaits « découverte du domaine skiable », aidée en cela, et en partie, par la Satvac.

LA VILLARINCHE

Une 7^e édition, sous la canicule

Vingt-neuf coureurs (dont 6 femmes), et 8 marcheurs (dont 1 femme) ont participé, dimanche 15 juin, à la 7^e édition de la Villarinche. Participation moyenne par rapport aux précédentes éditions, qui peut s'expliquer par le déroulement le même jour d'autres épreuves : le tour du lac d'Aiguebellette et le trail de Faverges. Satisfaction quand même par la présence cette année de nouveaux coureurs venus de loin, dont 3 concurrents venus de Quaix-en-Chartreuse (Isère) pour participer à l'épreuve. Par contre, faible participation des Villarins, seuls Norbert Combet (Chef-Lieu) et Alain Bozon (Lachenal) ■ Arrivée de Mendez devant Degardin.



Côté course, la victoire est revenue aisement au favori de l'épreuve, Denis Mendez en 42 min 51 s, déjà vainqueur d'une précédente édition et de nombreuses autres épreuves en Savoie, devant le régional de l'étape, Norbert Combet 46 min 22 s. On trouve en troisième position Nicolas Buisson en 46 min 50 s (concurrent Chambérien). La première féminine, Emmanuelle Tanguy arrive en 21^e position avec un temps de 1h 03 min et 21 s.

A noter que le 1^{er} juin, avait lieu la 1^e édition des foulées cuinaanches qui proposaient deux parcours de 4,7 km et de 9,4 km. Sur ce dernier, Norbert Combet s'est classé 4^e, à 1 min 20 s du vainqueur, Xavier Gras, qui a bouclé le parcours en 33 min 30 s.

Résultats de la Villarinche

Coureurs : 1. Denis Mendez, 42 min 51 s ; 2. Norbert Combet, 46 min 22 s ; 3. Nicolas Buisson, 46 min 50 s ; 4. Yvan Joyeux, 47 min 07 s (...) ; 21. Emmanuelle Tanguy (1^e femme), 1 h 03 min 21 s.

Marcheurs : 1. Alain Jacot, 1 h 08 min 50 s ; 2. Dominique Degardin, 1 h 12 min 41 s ; 3. Emile Pitton, 1 h 19 min 23 s (...) ; 8. Annie Leger, (1^e femme), 1 h 30 min 15 s.

CRISTEC Dépannage

- Plomberie Sanitaire - Électricité
 - Rénovation habitat - aménagement
 - Sous-traitance montage industriel
- Christian TEXIER Tel 06 25 05 09 67
Déplacement sur Bassin ANNECY et environs

JEAN PERCEVAUX

Electricité Générale

73130 SAINT-ETIENNE-DE-CUINES

Téléphone : 04 79 56 22 14

PAINS
PATISSERIE
SOUVENIRS

J.-L.
TABOURY
Tél. 04 79 59 48 59

Spécialité marjolaine - chocolats maisons

SAINT-ETIENNE-DE-CUINES



L'émigration hivernale est commune à presque toutes les régions de montagne, car elle est commandée par de puissants motifs : l'inaction d'une trop longue saison morte, la nécessité d'économiser des réserves alimentaires insuffisantes, le besoin impérieux de se procurer de l'argent, tant sont médiocres les ressources du pays.

Mais, pour Pierre Bozon « *La pauvreté, la misère comme on l'a dit trop souvent, n'expliquent pas tout* ». Les plus riches, en effet, partent comme les plus pauvres, pensant s'enrichir encore davantage

par leur métier d'hiver.

C'est que l'émigration est une tradition bien enracinée dans ce pays fidèle aux vieilles coutumes ; c'est aussi la liberté, l'indépendance, même au prix d'une très dure existence loin des siens ; c'est enfin qu'elle a sans doute un parfum d'aventure, permettant non seulement de garnir un peu son gousset mais aussi de développer son esprit et d'ouvrir son intelligence au contact du vaste monde.

Bref pour Pierre Bozon « *L'émigration est l'équivalent d'une culture* ». Le débat est ouvert.

Dans le texte qui suit, extrait de l'un de ses ouvrages (*), Pierre Bozon décrit ce que furent les conditions de vie de ceux qui choisirent d'être ramoneurs ou tâcherons par la «France en bas» comme on disait alors, éparpillés de la Bourgogne et du Bourbonnais à la côte provençale et aux abords des Pyrénées et du Rouergue.

(*) Pierre Bozon : *La vallée des Villards. Les travaux et les jours dans une haute vallée de Savoie, Les Imprimeries réunies, Chambéry (1982), chapitre 2 : Par la France en bas*.

Par la «France en bas» : les ramoneurs et les tâcherons

Les ramoneurs forment la grande masse des migrants, à tel point que la vallée des Villards a été le principal foyer du ramonage en Maurienne. De plus, tout le monde, y compris les marchands, est, un moment ou l'autre, passé par cette école, sorte d'initiation à la vie dans la «France en bas». « *Il faut qu'ils apprennent à manger de la vache enragée* » disent les marchands de leurs enfants qu'ils placent au ramonage.

La troupe

Chaque adulte s'intitule maître ramoneur, et, au fond, peu de choses sont nécessaires pour exercer le métier, comme le dit la chanson : « *Voilà ton hérisson et ta raclette. Va, ta fortune est faite* ».

Souvent plusieurs frères se groupent pour travailler et conduire leur cohorte d'enfants. Car, à l'époque où l'on ne conçoit pas de nettoyer les vastes cheminées sans grimper à l'intérieur, seul un enfant peut se hisser dans le conduit, l'adulte se chargeant de débarrasser de leur suie poèles et tuyaux. La troupe d'un maître ramoneur comprend, outre assez souvent un contremaitre, adolescent intermédiaire entre le patron et les petits ramoneurs, un nombre variable d'enfants âgés en général de 10 à 12 ans, mais quelquefois bien plus jeunes, lorsque de pauvres gens sont obligés de se défaire, vite, d'une bouche supplémentaire.

Jusqu'à la guerre de 1914, sont ainsi partis au ramonage des gosses de 6 ou 7 ans, et même parfois des petites filles déguisées en garçons, comble de la misère assurément, mais heureusement rarissime. On appelle *nambs* ces petits ramoneurs, parmi lesquels il y a les propres enfants du maître, plus ceux qu'il a embauchés soit dans le pays, soit dans la basse vallée de la Maurienne depuis Montricher jusqu'à Epierre, en passant par Villargondran, Montvernier, les Cuines, soit encore dans les Hurtières et les Hüilles, tous pays qui, l'été, placent aussi leurs animaux en location aux Villards. Le contrat est quelquefois écrit, mais le plus souvent il est verbal. Le *namb* peut recevoir à la fin de la campagne un salaire qui, au minimum, équivaut au prix d'un veau, 50 à 100 francs à la fin du XIX^e siècle, et parfois un habit neuf. Il s'ajoutera, bien sûr, les étrennes qu'il pourra récolter. La troupe réunit de deux à une dizaine d'enfants.

La route

Les voilà partis à pied même après la construction de la voie ferrée qui arrive à La Chambre en 1856, car le train est jugé trop coûteux, sauf au retour où, sans doute, on est plus pécunieux. Ils ont pris non seulement le chemin qui descend vers les Cuines, mais aussi ceux qui franchissent les cols élevés, celui du Merlet qui mène à Allevard et dans le

Grésivaudan, ceux du Glandon et du Pas de la Coche qui débouchent un peu en amont de Grenoble.

Plusieurs troupes souvent font route ensemble, sous la conduite des anciens qui règlent la marche. Il faut avancer sous le poids du baluchon et ne pas trop cabrioler, car la route sera longue, très longue, avec des étapes de 40 à 50 kilomètres par jour, souvent pieds nus pour économiser les chaussures, à condition de fouler l'herbe des cunettes, pour ne pas trop se meurtrir. Et cela dure des jours et des jours, dix par exemple pour rejoindre Carcassonne.

Il arrive qu'un de ces pauvres petits ait trop de peine à quitter son pays et sa mère pour un destin inconnu et peut-être terrifiant. C'est ce qui advint au petit Colomban, un garçon de Lachenal (...) qui, ayant faussé compagnie à ses camarades, s'était caché dans la grange, n'osant pas trop se montrer chez lui après sa désertion.

La dure existence de la campagne d'hiver a déjà commencé le long de la route de l'émigration avec la mendicité, inséparable du ramonage. Les petits valets, à midi et le soir, doivent aller dans les bonnes maisons mendier leur pain et celui de leur maître, et cela durera tout l'hiver, en ville comme en campagne. Ils sont d'autant plus appréciés du patron qu'ils savent bien se débrouiller et le bon *namb* est celui qui sait bien mendier. Si les plus timides pleurent souvent et n'apportent guère, ce qui leur vaut réprimandes et taloches, d'autres sont hardis et plein d'astuces, racontant toutes sortes de mensonges pour apitoyer les bonnes âmes (...).

Sur place

Arrivés sur leur théâtre d'opération, ville ou campagne, ou souvent les deux à la fois, les ramoneurs connaissent par cœur, et de tradition, les bonnes maisons bourgeoises, les fermes accueillantes, où il y aura toujours une soupe, une miche, quelquefois de la viande pour ces « pauvres savoyards ». Certains de ces artisans n'ont pas de pied-à-terre et doivent chaque soir solliciter la couche dans une grange, où ils apprennent aux jeunes à creuser leur trou dans la paille ou le foin, après s'être enveloppés dans une sorte de sac qui leur tient lieu de drap. D'autres louent en ville quelque taudis, une chambre, une mansarde, où ils peuvent venir passer la nuit sur une paillasse et, parfois même, faire un peu de cuisine, la mendicité ne suffisant pas toujours à nourrir son monde. Et puis, toute la journée, et quel que soit le temps, ils parcourent les rues des villes ou les chemins de la campagne à la recherche de travail.

Parfois, le maître sait où aller et connaît les maisons qui l'inviteront à coup sûr à travailler, mais, d'autres fois, il doit *thavanié*, c'est-à-dire annoncer

son passage par le célèbre cri : « *Au ramoneur des cheminées de bas en haut, de haut en bas !* ». Quelques-uns, plus avisés, savent s'organiser, obtenir d'un maire ou d'une mutuelle-incendie l'entreprise privilégiée du ramonage de toute une commune, tout un quartier. D'autres, à la fin du XIX^e siècle, font imprimer des annonces alléchantes, comme celle-ci : « *Au grand tombeau des ramoneurs jaloux. La concurrence est l'âme du commerce, le profit des pauvres et le bénéfice des riches. La Grande Compagnie des quatre frères Quézel a l'honneur d'informer l'honorable population de Foix et du département de l'Ariège qu'ils ramonent les cheminées pour ... F ... Crues et la suie. Profitez de l'occasion et du Bon Marché de la Grande Compagnie des Ramoneurs dirigée par les quatre frères Quézel Joseph, Louis, Michel et Jacques, de Saint-Alban-des-Villard, canton de La Chambre (Savoie)* ».

Sans doute, le prix du ramonage est minime, d'autant plus que la vie misérable des ramoneurs et la mendicité des

enfants font de cette profession un travail mal considéré. La suie, revendue comme engrais aux paysans, ajoute un petit supplément, mais le ramoneur doit parfois se contenter de la suie comme seule rétribution, lorsque les gens sont peu enclins à déboursier quelques sous pour faire nettoyer leurs cheminées.

Le travail

Peu rémunératrice, le ramonage apparaît comme un métier de paria, et il est, en outre, vraiment très pénible pour les malheureux enfants chargés du gros de la besogne. Un bonnet rabattu sur les yeux, des genouillères de cuir, la raclette en main, le petit ramoneur s'enfonce sous le manteau de la vaste cheminée et il s'agrippe comme il peut à l'intérieur du conduit en s'aidant des genoux, des pieds déchaussés, des mains et des bras, éreintante acrobatie qu'il faudra répéter sans cesse, dix, quinze fois par jour. Il est tout sale, tout noir et la suie acrée lui pénètre dans les narines, dans la

Lire la suite page 9

Les «hirondelles d'hiver»

L'émigration hivernale est assurément très ancienne. On peut penser qu'elle a dû prendre naissance dans les derniers siècles du Moyen Âge, qui correspondent à un accroissement très sensible de la population villarinoise et qui, de surcroît, ont vu se développer en Europe une vie économique beaucoup plus active.

Nous ne savons pas grand-chose de ces très anciens déplacements. Nous sommes beaucoup mieux renseignés à partir du milieu du XVIII^e siècle.

Combien partaient ?

La Consigne du sel de 1789 donne les chiffres de 234 absents pour plus de 6 mois à Saint-Colomban et de 77 à Saint-Alban. Sous le premier Empire, une statistique moins sûre attribue 358 émigrants à Saint-Colomban et 126 à Saint-Alban. Tenant compte de la différence entre population de droit et de fait au recensement de 1858, on pourrait estimer que le nombre d'émigrants hivernaux aurait atteint 534 à Saint-Colomban et 310 à Saint-Alban. Mais il faut remarquer que la population de droit correspond à une notion très vague, car elle englobait certainement de nombreux émigrants définitifs, qui avaient gardé quelque intérêt ou quelque attaché au pays. Enfin, le dénombrement de 1876 indique, pour Saint-Colomban seulement, ceux qui sont « en voyage », soit 256.

A vrai dire, tous ces chiffres sont des indications qu'il ne faut pas trop prendre à la lettre, quoiqu'ils soient cependant très précieux. Il faut évidemment les confronter à la population totale. En 1789, le taux d'émigration atteint 7,8 % à Saint-Alban et 14,1 % à Saint-Colomban, mais il ne s'agit que des absents de plus de 6 mois. Rapportés à la

seule population masculine, ils s'élèvent à 25,7 % à Saint-Colomban et à 15,4 % à Saint-Alban. Si l'on défalque les moins de 10 ans et les plus de 70 ans, on obtient 37 % à Saint-Colomban et 20 % à Saint-Alban. Ainsi, à la fin du XVIII^e siècle, c'est donc du cinquième au tiers au moins des mâles qui partent pour les 6 mois d'hiver, et bien davantage si l'on tient compte de ceux qui s'en allaient pour une période plus brève. C'est ce que semble indiquer le recensement de 1876, où les émigrants représentent 17,2 % de la population totale de Saint-Colomban, 35 % de la population masculine, et 46,8 % des mâles de 10 à 70 ans. C'est donc à peu près la moitié des hommes qui s'expatriait, et, si l'on tient compte des cas d'espèce (invalides, situations particulières), on peut bien dire que les départs hivernaux intéressaient toute la population masculine.

Combien de temps ?

La durée de l'exode variait évidemment suivant les individus. Mais la plupart des «hirondelles d'hiver», comme les appelaient les gens des plaines, partaient à la fin septembre, une fois terminés les gros travaux estivaux et le démontagnage des bêtes. D'autres échelonnaient leurs départs jusqu'à la Toussaint. Il était rare que les premiers retours se fissent avant Pâques, qui marquait la reprise du travail dans les champs, et les plus tardifs arrivaient avec les premières feuilles, pour les semaines de mai. Ainsi la saison d'émigration allait de 5 à 7 mois.

P. Bozon (*)

(*) P. Bozon, *Le Pays des Villards en Maurienne*, Editions des cahiers de l'Alpe, La Tronche, 1970 (épuisé).

Par la France en bas : les ramoneurs et les tâcherons

Suite de la page 8

bouche. Et le refrain dit bien vrai quand il proclame : « *A boire, à boire au petit ramoneur qui a tant la bouche amère* ».

Dure besogne et bien souvent aussi dangereuse, et il arrive qu'un gosse se casse un bras ou une jambe. Quelquefois même, une cheminée en mauvais état s'effondre, et le gamin se retrouve dans la chambre à coucher d'une demoiselle effarouchée..., sujet plus tard de grosses plaisanteries. En certains cas, on utilise le hérisson et la corde lestée d'un boulet de fonte à partir du sommet du toit, mais grimper sur les toitures exige aussi, bien de l'agilité et l'absence de tout vertige. Si la cheminée trop large ou trop branlante semble présenter un danger excessif, le maître triche et ordonne, en argot, *d'avorter la cheminée* : le ramonage n'est alors qu'un simulacre, mais si bien agencé que le propriétaire n'y voit que du feu.

La clientèle est naturellement variée : tantôt on a affaire à des gens pleins de mépris et sans cœur, tantôt à des personnes charitables, qui glissent l'étrenne aux gosses. Mais ceux-ci n'en ont pas toujours le bénéfice. Le maître, le soir, fait vider les poches et s'approprie lui-même le pécule sous le prétexte de le conserver, et, s'il est juste, il en laissera plus tard la plus grande partie aux valets, rarement la totalité.

Il y a maître et maître. Si la plupart sont honnêtes et humains, il se trouve aussi des brutes, qui maltraitent les pauvres enfants à tout propos, et, parfois même, en vrais sadiques, les torturent : une faute est sanctionnée, par exemple, par la mise au piquet le soir dans la turne, les bras en croix et les jambes attachées, pendant que le contremaître, ou le maître lui-même, corrigeant le coupable à coups de lanière. Habituer à obéir, en outre recommandés instamment à la soumission par leurs parents lors du départ, ils endurent la souffrance sans rechigner. Cependant certains sont moins dociles et parfois s'enfuient, tel ce jeune Jean-Pierre, du village de La Pierre, qui, à l'âge de 12 ans, part de Bourgogne et traversa tout le Massif Central pour rejoindre une famille amie à Millau, remarquable exploit d'un enfant plein d'énergie et qui

avait l'habitude de marcher et de manger son pain.

Interdite en principe au cours du XIX^e siècle, la mendicité peut conduire en prison. Cela est arrivé plus d'une fois. Ainsi, à l'orée du XX^e siècle, deux petits ramoneurs travaillant à Montpellier, sont allés le jour de l'An souhaiter la bonne année à la porte des églises en tenant leur main. Des policiers surviennent et les embarquent au violon. Mais un copain a vu le manège et va alerter le patron. Celui-ci, heureusement, connaît un commissaire d'origine savoyarde qui fait aussitôt élargir les deux gamins.

L'aventure ne se termine pas toujours aussi bien, et beaucoup de ramoneurs eurent à connaître la rigueur des prisons ou l'expulsion hors de France, avant 1860, comme le rappellent les vieux papiers des archives. Ainsi, en mars 1850, 15 ramoneurs de Saint-Colomban, travaillant dans les régions de Lyon, Villefranche, Givors, sont expulsés de France pour vagabondage et mendicité. La même année, un jeune de Saint-Alban, âgé de 12 ans, est incarcéré à Lyon en tant que mendiant. En 1858, deux frères de Saint-Colomban, sont détenus dans les prisons de Marseille pour le même motif. Bien d'autres aventures émaillent la campagne d'hiver, jusqu'à de vraies bagarres entre équipes rivales, non pas villarinchées, car les Villarins ne se concurrencent pas, mais d'autres pays, savoyards principalement.

Les tâcherons

Mais le ramonage ne dure qu'un temps, et il faut bien s'occuper à autre chose. Dans le Midi, certains s'engagent aux vendanges, avant même de commencer à ramoner. D'autres, dans l'hiver, cirent les chaussures des « messieurs » dans les villes comme Montpellier, Nîmes, Marseille. De leur côté, les adultes s'embauchent comme hommes de peine, portefaix, rouliers ou manœuvre chez les transporteurs, commis chez les marchands de charbon, les déménageurs, ouvriers dans les mines de charbon de La Loire, ou encore débardeurs sur le port de Marseille lorsqu'ils sont parmi les plus costauds.

Saint-Alban et Saint-Colomban : des migrations très différentes

Les émigrants villarins s'éparpillent sur un territoire immense. Au cours du XIX^e siècle celui-ci commence dans les environs de Chambéry, occupe tout le bas Dauphiné, le Grésivaudan et Grenoble, le Beaujolais autour de Villefranche, la Bourgogne de Mâcon à Dijon, les plaines bourbonnaises de l'Allier, et, vers le sud, la basse vallée du Rhône à partir de Valence, les plaines provençales de Marseille et Salon à Toulon et Nice, le bas Languedoc par Lunel, Nîmes, Montpellier, Béziers, Pézenas, plus loin encore vers Perpignan, vers Foix et l'Ariège, vers Mazamet et Millau.

Ce sont les peigneurs de chanvre de Saint-Alban, devenus ramoneurs après la disparition de ce textile (1880), qui ont fortement grossi la migration rhodanienne et languedocienne, et poussé jusqu'au pied des Pyrénées.

Car les deux communautés villarinchées ont pratiqué des migrations très différentes. D'abord (...), s'il y a des ramoneurs et des hommes de peine, humbles tâcherons, dans chacune des deux communes, Saint-Alban a le monopole du peignage du chanvre, et Saint-Colomban est à peu près seul à posséder une importante cohorte de marchands ambulants. Ensuite (...), d'après les passeports de

D'autres, délaissant le ramonage, se sont fait une spécialité de l'aiguisage des outils et les voilà rémouleurs dans les campagnes provençales.

Bien sûr, les petits ramoneurs ne peuvent guère aller à l'école, sinon quelques semaines après le retour au pays. Mais les parents exigent toujours du maître qu'il leur fasse suivre le catéchisme autant que faire se peut, si bien que plus d'un enfant a fait sa première communion dans la ville où il ramone. Ce louable souci d'éducation n'est pas de trop dans cette existence qui s'offre à toutes les promiscuités.

En ville particulièrement, les jeunes ramoneurs rencontrent dans des bistrots douteux toutes sortes de traîne-savates et de voyous, ce qui leur vaut sans doute d'enrichir leur gamme de ruses et de combines sans pour autant tomber dans la délinquance, encore que plus d'un ait connu la prison, car le vol est bien tentant pour des gens misérables. L'habitude de boire du vin dès le plus jeune âge en a aussi conduit beaucoup sur le chemin de l'ivrognerie, bien que la rudesse du travail comme la robustesse de ces montagnards aient contribué à leur permettre de supporter l'alcool et même les aient poussés à tirer gloire de leur capacité sans égale à engloutir ce vin, si parcimonieusement mesuré au pays.

En tout cas, en ville ou en campagne, ces pauvres gens mènent une vie harassante, souvent misérable, de travail sans répit et bien mal payé, de rebuffades, de privations, de longues marches à la rigueur de tous les temps. Ces conditions, qui nous paraissent inhumaines, ne prendront fin qu'avec la première guerre mondiale : alors disparaîtront la mendicité comme l'emploi des enfants, et le ramonage, revalorisé, deviendra une profession lucrative qui se survivra jusqu'à nos jours comme métier saisonnier, même si beaucoup de ramoneurs ont préféré se fixer définitivement en ville. L'émigration hivernale des tâcherons tiendra aussi le coup jusqu'à la seconde guerre mondiale.

Le retour

Mais lorsque les oiseaux commencent à « *chanter sur la branche* » grandit la nostalgie de revoir la vallée, les parents, les amis, et « *ce beau soleil qui descend au long des rochers* », comme disait poétiquement un exilé, et on compte les jours qui séparent de Pâques, ou d'une date moins tardive, si le maître juge qu'il n'y a guère profit à rester plus longtemps en campagne. Enfin, par un beau jour, toute l'équipe reprend le chemin du retour, la bourse un peu moins plate qu'à l'automne. En moyenne, le maître ramoneur a pu économiser pendant sa campagne d'hiver, à la fin du XIX^e siècle, quelques centaines de francs, le prix d'une ou deux vaches. Ce n'est certes pas beaucoup, mais c'est un bénéfice net, qui est souvent meilleur que celui fourni par l'exploitation agricole.

Pierre Bozon

Bibliographie

- A. Bitz, Une tradition bien vivante, *Le Petit Villarin*, numéro 90 (1995).
- R. Charbon, Les ramoneurs s'en vont, le folklore aussi, *Le Dauphiné libéré* (20 mars 1993).
- Almanach du vieux Savoyard, p. 63 (1999).
- A. Bitz, Avec un hérisson dans le dos, *Le Dauphiné libéré* (10 décembre 2000).
- J.-C. Colomine, Un drame au goût de cendre, Mémoires d'ici, n° 6, *Le Dauphiné libéré* (avril 2001).

(*) P. Bozon, *Le Pays des Villards en Maurienne*, Editions des cahiers de l'Alpe, La Tronche (1970) (épuisé).

Un langage codé

Tous les émigrants possédaient un langage secret, un argot, connu sous le nom de « *terathu* », qui ne se parlait guère dans la vallée, si bien que les femmes ne l'employaient pas et ne le comprenaient qu'à peine.

Cet idiome énigmatique n'est pas une spécialité villarinchée. D'autres régions en ont utilisé de semblables. On a montré également que l'argot villarin présentait des analogies avec celui des ramoneurs d'Albane. Il semble que les termes communs ne soient qu'une petite minorité et qu'ils sont dus à des emprunts d'Albane à l'argot villarin car les Villarins ont employé des valets de Montricher, Saint-Julien, etc., toutes communes proches d'Albane, alors que l'inverse n'existe pas. On peut donc croire à l'originalité de l'argot villarin.

La nécessité d'un langage secret a dû être ressentie de bonne heure chez ces émigrants hardis et rusés, décidés à se parler sans être compris de l'étranger aux aguets. L'étymologie des termes est souvent difficile. Certains semblent d'une antiquité reculée : ainsi arcoué, soldat, vient assurément d'archer, sorte de militaire disparue après le XV^e siècle. D'autres sont identiques à certains mots de la langue particulière et secrète des peigneurs de chanvre du haut Bugey. Nous avons relevé : afida = aflica : donner ; aflat = flat : oui ; begna : regarder ; bronchia : uriner ; coué : maison ; coutella = coth : faim ; farda : peigner le chanvre (= fardia : travailler) ; floca : neige ; goffa : soupe ; gord : bon ; lièba : excrément ; se peillé : se coucher ; la pia : le vin (= pia : boire) ; rouné : porc ; tchale : culottes.

Ces ressemblances témoignent, à n'en pas douter, d'une fréquentation ancienne des peigneurs de chanvre villarinchés dans les régions fréquentées par les Bugistes. Quant à l'étymologie des termes bugistes ou autres, peut-être est-elle à rechercher dans un très vieux dialecte prélatin.

D'autres mots ont une origine germanique. Ainsi en est-il de : bretta : nourriture (de brot : pain) ; capth : tête (de kopf) ; cassa : vin (gasthaus : auberge) ; corset' : écu (kreuz : croix sur les écus) ; fraula : jeune fille (de fraulein) ; gaza : fromage (de käsen) ; gerta : argent (de geld) ; gord : bon (de gut) ; kueta : rien (leute : gens) ; namb : garçon (de knabe) ; pnein : sou (de pfennig) ; saka : mendier (de sagen) ; taul : unité monétaire (de thaler). Ce vocabulaire provient sûrement d'une ancienne fréquentation des pays alémaniques, assez proches d'ailleurs du haut Bugey, ou les Villarins avaient d'antiques relations.

Quelques termes sont d'origine latine, comme diès : jour ; fisc'o : sac ; quign'o : cheval, peut-être résidus d'un très anciens patois. D'autres ont été forgés sur une image, comme passan : soulier ; tisseran : pou.

Enfin, comme toute langue vivante, l'argot a évolué et s'est sans doute peu à peu enrichi : ainsi fleu, qui désigne le rouet en patois, fut choisi pour signifier la bicyclette en argot. En tout cas, ce langage secret créait un lien très fort entre tous compagnons d'émigration, porteurs de raclette comme porteurs de balle.

P. Bozon(*)

(*) P. Bozon, *Le Pays des Villards en Maurienne*, Editions des cahiers de l'Alpe, La Tronche, 1970 (épuisé).

POINTS DE VUE

Suite à l'article de Mme Christiane Quézel-Yoyon (*Le Petit Villarin*, numéro 123, mars 2003), nous avons reçu deux réponses que nous publions ci-dessous et ci-contre.

Un seul devoir : travailler

Dans le numéro de mars du Petit Villarin notre collègue Emile Quézel-Yoyon a mis en cause la santé de la démocratie municipale. Il a exprimé son point de vu et surtout, à notre avis, son malaise dans le cadre de ses relations avec certains membres du conseil municipal en s'étant placé dans une situation d'opposant. Mais la démocratie ne se réduit pas à l'expression du mal-être d'une personne.

Nous estimons, au contraire, qu'elle est en bonne santé dans le cadre du fonctionnement municipal. Certes tout n'est pas parfait dans le meilleur des mondes, mais l'énonciation des faits permettra à chacun de faire son opinion.

D'abord, quatre conseillers bénéficient d'une ou plusieurs délégations du maire : Daniel Quézel-Ambrunaz pour les affaires générales et les travaux, Michel Donda pour les finances et l'agriculture, Annie Bordas pour la gestion du gîte d'étape, et Nicolas Revol pour le tourisme. Ensuite chaque conseiller intervient dans des domaines qui lui sont confiés en plus de ceux liés aux délégations : Annie Chaboud-Crouzaz au CCAS, Armand Cartier-Lange aux travaux, Christian Roche au patrimoine.

Certes, chacun intervient en fonction du temps dont il dispose (tout le monde n'est pas retraité dans l'équipe) et des compétences nécessaires à la réalisation des objectifs définis en conseil municipal. Il n'est pas toujours facile de devoir rendre des comptes sur les charges qui nous sont confiées. Dans le fonctionnement d'une équipe, chaque maillon est important et les projets municipaux ne peuvent avancer que si chacun réalise le travail pour lequel il s'est engagé. Bien souvent, la grande découverte pour les nouveaux élus est de se rendre compte que tout est complexe et demande beaucoup de temps et d'énergie. Il ne suffit pas de claquer des doigts pour monter un dossier de subventions ou faire réaliser correctement un travail par une entreprise.

Un des points forts de notre fonctionnement est que, au-delà des conseillers, nombre de nos concitoyens s'impliquent à travers les six commissions qui fonctionnent : urbanisme (PLU, chemin du Mollard), patrimoine (chapelle des Voûtes, presbytère), travaux (entretien des chemins et des bâtiments), gîte

d'étape de la mairie (aménagement et gestion), projet AFP de la combe du Nant (détermination du périmètre, statuts, règlement intérieur), école du Premier-Villard (réfection et aménagement). Au total 26 personnes participent avec les élus à ces commissions.

Autre point : lors de chaque conseil municipal, le maire donne la parole au public avant le vote d'une décision, ce qui, plusieurs fois, a eu pour effet, suite à des remarques pertinentes de modifier ou de reporter la décision pour prendre en compte les informations fournies. La démocratie implique de demander la parole ce qui est perçu par certains comme une contrainte. Et nous pensons que donner ainsi la parole à nos concitoyens, avant chaque décision, n'est pas étranger au fait que nombre d'entre eux sont présents aux réunions du conseil municipal.

Enfin, chaque année au mois d'août nous organisons une réunion de présentation de l'action municipale à laquelle, en moyenne, une cinquantaine de personnes sont présentes. L'importance et la qualité des échanges lors de cette réunion sont signes de la santé de notre débat démocratique.

Tout ceci nous conduit à penser que la démocratie municipale est en bonne santé à Saint-Alban, même si des améliorations sont possibles dont nous sommes preneurs. L'action municipale ne peut être efficace qu'au sein d'une équipe où la loyauté est la première règle à respecter entre nous quand bien même notre ego en serait affecté. La seconde règle est d'avoir conscience que nous sommes les mandataires de nos concitoyens qui nous ont confié la gestion de la commune pour 6 ans. Ce qui nous donne le devoir de travailler pour nous montrer digne de cette confiance, et non pas le droit de rechercher les honneurs et la reconnaissance.

Annie Bordas,
Annie Chaboud-Crouzaz,
Michel Donda,
Daniel Quézel-Ambrunaz,
Nicolas Revol, et Christian Roche (*)

(*) Conseillers municipaux de la commune de Saint-Alban.

La démocratie à Saint-Alban : une malade qui se porte bien

Dans *Le Petit Villarin* du mois de mars, et sous le titre «*Regards sur une démocratie malade*», j'ai été gravement mis en cause dans un très long article signé par Christiane Quézel-Yoyon, par ailleurs épouse du premier adjoint de Saint-Alban, Emile Quézel-Yoyon. Je n'ai évidemment pas l'intention d'être aussi long et de répondre point par point, bien que j'aie suffisamment d'éléments pour le faire. Moi aussi, j'ai un dossier où sont classés les divers courriers échangés depuis plus de un an et demi avec le premier adjoint, et il y en a plus d'un centimètre d'épaisseur ! A moi aussi, il me serait facile d'en extraire les bonnes citations pour arranger l'histoire à ma façon, très classiquement.

En mars 2001, la liste que je conduisais a été élue entièrement, sur la base d'un programme que nous avions préparé collectivement pendant deux ans, au sein d'un groupe plus large que la seule équipe municipale. Une fois élus, nous avons mis en œuvre ce programme, en réalisant rapidement des travaux qui ne nécessitaient pas des études approfondies, et en engageant des études pour les projets importants, comme la chapelle des Voûtes, la rénovation de la cure, la chaufferie au bois, la ferme communale ou bien encore le gîte d'alpage, sans oublier le PLU.

Toutes les décisions, toutes les études, toutes les réflexions ont été menées collectivement, au sein du même groupe mis en place avant les élections, et où, bien évidemment, la parole est complètement libre. Il faut, bien sûr, que les participants ne répandent pas sur la place publique ce qui se dit dans ces réunions, précisément pour que la parole soit vraiment libre.

Arrivent ensuite les séances publiques du conseil, où, là encore, il est possible de s'exprimer. Tellelement possible que, sur chaque question, je fais une suspension de séance pour donner la parole au public, et ceci avant le vote des conseillers, ce qui a entraîné plusieurs fois des reports ou des modifications de décision. Ajoutons que, à chaque mois d'août, une réunion débat permet à chaque habitant de s'exprimer sur tous les sujets ; ajoutons enfin que, deux fois par an, le bulletin municipal donne le maximum d'informations sur la vie de la commune.

La démocratie, donc, ne me semble pas en péril à Saint-Alban. Mais, au sein d'une équipe

pe, il existe des règles, et tout d'abord la solidarité. Il ne doit pas y avoir de calculs personnels pour préparer je ne sais quel avenir : et lorsque le premier adjoint fait en séance publique des interventions agressives à mon égard, lorsqu'il fait paraître dans la presse (hier *La Maurienne*, aujourd'hui *Le Petit Villarin*), sous la signature de son épouse, des articles dommageables pour moi-même, pour les autres conseillers municipaux et par là même pour la commune, lorsqu'il fait des campagnes d'affichage sur les panneaux communaux, lorsqu'il parcourt la commune pour tenter de diviser le conseil, lorsqu'il intervient auprès du sous-préfet, j'estime qu'il entre, de fait, dans l'opposition. Et, après l'avoir averti que ce comportement ne resterait pas sans réponse, après l'avoir invité à une réunion - qu'il a refusée - pour tenter collectivement de s'expliquer, il était inévitable que j'en tire les conséquences, en lui retirant sa délégation.

Cette décision, que le maire peut prendre seul, a été discutée collectivement : après le débat, et dans un souci d'apaisement, j'ai proposé que la délégation soit seulement suspendue pour une période de six mois et que la question serait alors examinée de nouveau. J'ai évidemment pris soin de demander s'il y avait des avis contraires. Personne, à ce moment là, ne s'est manifesté.

Je pense que je n'ai pas de leçon de démocratie à recevoir du premier adjoint et de son épouse. Etre démocrate, ce n'est pas être faible. Et, lorsque, dans une équipe, un membre se désolidarise à des fins personnelles, il me semble normal qu'il en subisse les conséquences.

Aujourd'hui, Emile Quézel-Yoyon n'appartient plus à l'équipe municipale élue en 2001. Je le regrette, mais c'est son choix.

Et, j'ajoute, pour conclure, que j'ai personnellement une autre considération pour les conseillers, que l'auteur de l'article : car prétendre que «*régne une direction bicéphale qui veut tout dominer sans prendre en considération la pensée des autres*» est une insulte pour le travail que chaque conseiller, avec ses compétences et ses disponibilités propres, effectue pour la commune.

Georges Quézel-Ambrunaz(*)

(*) Georges Quézel-Ambrunaz est maire de Saint-Alban

FONCIER

La commune de Saint-Alban lance une enquête sur les communaux cultifs

La commune de Saint-Alban va lancer une enquête pour faire le point sur les communaux cultifs dont la situation juridique découle d'une particularité de la loi sarde. En effet, avant le rattachement de la Savoie à la France (1860), les communes savoyardes dépendaient de la législation sarde. En matière foncière, cette législation autorisait les communes à céder à leurs habitants la jouissance de terrains communaux tout en conservant la nue-propriété, cette jouissance pouvant se transmettre par succession ou vente.

Jusqu'en 1952, ces terrains étaient répertoriés sur un registre tenu par la mairie et, chaque fois qu'il y avait changement d'usufruitier, ce changement était consigné. Depuis cette date, c'est au notaire de veiller à la bonne transmission des communaux cultifs qui sont inscrits sur la matrice cadastrale non pas sous le nom de l'usufruitier mais au compte de la commune (compte 0005). Aujourd'hui, à Saint-Alban 3 200 parcelles sont concernées représentant une superficie de 108 hectares.

Cependant, depuis 51 ans que cette procédure est utilisée, les communaux cultifs ont été oubliés dans de nombreuses

successions et non répertoriés sous le compte du défunt aux hypothèques mais en compte 0005. En conséquence de quoi le bien revient dans le domaine public de la commune. Aussi, lorsque pour les besoins d'un projet on définit une zone qui comprend une ou plusieurs parcelles de communaux cultifs non répertoriées, nous butons le plus souvent sur fait de savoir qui est l'usufruitier.

Toutes ces raisons on conduit le conseil municipal de Saint-Alban à dresser un inventaire des communaux cultifs pour déterminer ceux dont les titulaires sont clairement identifiés, ceux dont la jouissance s'est éteinte, et ceux dont il convient d'approfondir la situation exacte.

Pour cela, le numéro de juillet 2003 du bulletin municipal publie la liste des communaux cultifs avec lieu-dit, numéro de parcelle, surface. Pour les personnes dûment titrées, il suffira de venir à la mairie lors des permanences du lundi et du vendredi de 14 heures à 18 heures avec tout document prouvant l'attribution du communal cultif : attestation notariée, mention sur un acte de propriété ou de succession. Pour les gens qui ne

peuvent se déplacer une copie de ces documents peut être expédiée en mairie.

A l'issue de cet inventaire, fin décembre 2003, le conseil municipal décidera du devenir des communaux cultifs dont les usufructuaires n'auront pas été identifiés. La loi de janvier 1963 permet en effet aux communes de les reprendre la pleine propriété en respectant une procédure clairement définie. Cette possibilité a d'ailleurs déjà été utilisée ponctuellement dans la commune. Concernant les usufructuaires dûment identifiés, et évidemment avec leur accord, trois solutions sont possibles : laisser la situation en l'état, reprendre la pleine propriété par la commune, les vendre (il faut évaluer les frais). Le conseil municipal aura bien entendu à se prononcer sur le choix final.

L'objectif de cette enquête est de clarifier une situation confuse qui bloque trop souvent les projets communaux et parfois aussi certains particuliers désirant construire. Elle permettra aussi à certains propriétaires de pas oublier ces terrains dans leur succession.

Michel Donda


**CLUB HIPPIQUE
DES ETANGS**
70, La Drosière
38140 Beaucroissant
Tél. 04 76 91 52 33


Laurent MARTIN-COCHER
○ chauffage - sanitaire
○ tuyauterie industrielle
63, rue Eugène Charbonnier - 38600 FONTAINE
Tél. 04 76 26 71 11 - Portable 06 08 59 59 61
Le Pont - Saint-Colomban-des-Villards


MORINI Alain
R.M. 19274 73
73130 LA CHAMBRE Tél. 04 79 56 22 56


Ets ARLAUD
Station service ELF - Automat 24h/24
Assistance et dépannage
Réparations toutes marques
Station de lavage mousse active • 2 pistes avec aspirateurs
ZA des Grands Prés - Sortie échangeur A43
04 79 56 22 55 73130 STE MARIE DE CUINES

SAINT-COLOMBAN**● SÉANCE DU
21 MARS 2003**

Le maire invite le conseil municipal et l'assistance à observer quelques minutes de silence en hommage à Jean-Noël Favre-Bonté, conseiller municipal, adjoint, décédé tragiquement dans une avalanche à Saint-François Longchamp, le 4 février dernier.

1-Comptes administratifs

A l'unanimité, le conseil approuve les comptes administratifs 2002 qui s'établissent ainsi.

- Commune. Dépenses de fonctionnement : 667 812,49 € ; recettes de fonctionnement : 1 085 784,46 € ; soit un excédent de 417 971,97 €. Dépenses d'investissement : 2 892 121,21 € ; recettes d'investissement : 3 183 845,90 € ; soit un excédent d'investissement de 291 724,69 €. Ce qui ramène le déficit de cette section au 31 décembre 2002 à 221 503,64 €. Il était de 513 228,33 € au 31 décembre 2001.

- Service communal des gîtes. Dépenses de fonctionnement : 27 730,91 € ; recettes de fonctionnement : 39 855,26 € ; soit un excédent de 12 124,35 € et un excédent de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2002 de 25 182,40 €. Alors qu'il n'y a pas de dépenses d'investissement, les recettes d'investissement s'élèvent à 13 277,45 €, soit un excédent cumulé au 31 décembre 2002 de 17 349,58 €.

- Service communal de l'eau et de l'assainissement. Dépenses de fonctionnement : 31 316,03 € ; recettes de fonctionnement : 32 495,54 € ; soit un excédent de 1 179,51 € et un excédent cumulé au 31 décembre 2002 de 3 297,86 €. Dépenses d'investissement : 88 925,32 € ; recettes d'investissement : 28 954,41 € ; soit un déficit de 59 970,91 € ramené à 10 422,69 € au 31 décembre 2002 car il existait un excédent d'investissement de 49 548,22 €.

- CCAS. Dépenses de fonctionnement : 573,14 € ; recettes de fonctionnement : 3 524,49 € ; soit un excédent de 2 951,35 € et un excédent cumulé au 31 décembre 2002 de 3 773,18 €.

2-Budgets primitifs

A l'unanimité, le conseil approuve les budgets primitifs 2003 qui s'établissent comme suit.

- Commune. Recettes et dépenses de fonctionnement : 1 041 914 euros, et recettes et dépenses d'investissement : 1 745 155 euros.

- Service communal des gîtes. Recettes et dépenses de fonctionnement : 65 182 euros et recettes et dépenses d'investissement : 55 263 euros.

c-CCAS. Recettes et dépenses : 8 000 euros. Il n'y a pas de budget pour le service communal de l'eau et de l'assainissement qui a été

intégré dans le budget général au 1^{er} janvier 2003.

3-Taux d'imposition 2003

Le conseil adopte les taux suivants : taxe d'habitation : 0,39 %, foncier bâti : 39,14 %, et foncier non-bâti : 6,63 %. Ce qui produira 704 333 euros.

4-Terrain

Suite à une demande de M^{me} Régine Ramel (mars 2003), le conseil accepte d'échanger (à la charge des demandeurs) une partie de la parcelle située section H, n° 1034 - à Nanchenu - appartenant aux consorts Ramel contre une partie de la parcelle section H, n° 1305, appartenant à la commune.

Par ailleurs le conseil décide de ne pas appliquer son DPU sur les parcelles situées section S, numéros 41 et 57, faisant l'objet d'une vente entre M. Gilbert Pautasso et la SCI Châtelet.

5-Place du Chef-Lieu

Le mur de soutènement de la place publique, à proximité de la mairie, s'effondre, entraînant des chutes de pierres sur la voie communale. Compte tenu de sa vétusté, il faut envisager sa reconstruction. Or dans le cadre des études engagées pour aménager la traversée du Chef-Lieu, il est envisagé l'extension de la place de la mairie et la construction de la Maison du tourisme, réalisations qui nécessiteront de reconstruire ce mur de soutènement légèrement en retrait du mur existant. La parcelle de terrain située en limite de ce mur, et en amont de la voie communale, appartient à des propriétaires privés. Elle a été inscrite comme emplacement réservé n° 13 au POS en vue de la réalisation de parking et d'espace public. Compte tenu de ces observations, et devant les délais de la procédure d'acquisition par voie amiable ou par voie d'expropriation, le conseil décide de prendre un arrêté permettant d'effectuer en urgence tous travaux indispensables sur cette parcelle, de lancer une étude technique sur la reconstruction du mur, et d'engager l'acquisition de la parcelle par voie amiable ou, le cas échéant, par déclaration d'utilité publique.

**6 - Contentieux
commune/Favre-Bonté
Lucienne**

Suite à l'accord amiable trouvé entre les parties, le conseil, à l'unanimité (après retrait du vote de MM. René et Xavier Mugnier, concernés dans cette affaire), accepte le règlement du contentieux concernant le permis de construire du gîte d'étape - écomusée de La Pierre, porté devant le tribunal administratif de Grenoble par M^{me} Lucienne Favre-Bonté.

7-Subventions

Le conseil renouvelle des demandes de subventions auprès du conseil général pour la restauration de la chapelle de La Pierre, l'aménagement de l'aire de loisirs du Clos, et décide d'y ajouter une demande pour la construction d'un nouveau cimetière (reprise du projet de 1990).

**● SÉANCE DU
18 AVRIL 2003**

En préambule, René Mugnier, maire, souhaite la bienvenue aux quatre conseillers élus aux élections partielles du 23 mars et du 30 mars dernier. A la demande Hervé Tardy, il donne des explications sur les taux des impôts locaux qui ont été adoptés à la dernière réunion, ainsi que sur la mise en place de la TPU. Hervé Tardy pense qu'il serait bien de publier une note d'information pour expliquer un peu plus le transfert d'impôts de la communauté de communes vers la commune.

1-Election d'un 3^e adjoint

A la suite du décès de Jean-Noël Favre-Bonté, 3^e adjoint, survenu le 4 février 2003, le conseil, au complet, élit, à l'unanimité, Henri Girard 3^e adjoint. Par ailleurs, suite à la disparition de Jean-Noël Favre-Bonté et à la démission de Henri Girard, le conseil élit à l'unanimité Delphine Ferroud et Norbert Combet comme représentants de la commune de Saint-Colomban au conseil de la communauté de communes. Enfin, les conseillers municipaux sont invités à s'inscrire dans les commissions. Dès à présent Hervé Tardy demande à intégrer la commission sécurité.

2-Délégués communaux

Le point est fait sur les délégués de la commune dans les divers syndicats intercommunaux. Syndicat du pays Maurienne : René Mugnier est titulaire ; il faut donc un suppléant.

Syndicat du canton de La Chambre : les mêmes délégués restent en place. Ecole de musique du canton : Jeannine Martin-Garin reste titulaire, Maurice Bouchet-Flochet sera suppléant. Halte-garderie du canton de La Chambre : Delphine Ferroud sera titulaire en remplacement de Xavier Mugnier, et Robert Bozon sera suppléant. MAPAD : Robert Bozon est titulaire et Patrick Louadoudi suppléant. CEG : Jeannine Martin-Garin et Simone Bozon sont titulaires. Sivav, commission sentiers de randonnées : Delphine Ferroud est nommée en remplacement de Jean-Noël Favre-Bonté.

3-Satvac : tarifs 2003-2004

Le conseil prend connaissance des tarifs fixés par la Satvac pour la saison de ski 2003-2004. Ces tarifs sont sans changement par rapport à la saison 2002-2003 pour le domaine skiable de Saint-Colomban. Pour le domaine des Sybelles, le forfait saison coûtera 500 euros. Il y aura un forfait Grand large Saint-Colomban. Néanmoins, compte tenu du manque de concertation, le conseil demande des éclaircissements sur ces tarifs. Le conseil est également informé du courrier recommandé de la Satvac (5 avril 2003) qui demande à la commune de régler les pénalités prévues par la convention de service public signée en 1998 entre la commune et la Satvac, pénalités calculées en fonction des lits non réalisés à ce jour.

4-Convention commune-EDF

Le conseil approuve une convention entre la commune et EDF pour des travaux qu'EDF doit réaliser afin d'alimenter le restaurant d'altitude

des Carlines et les remontées mécaniques du Chamois et de l'Ouillon (vers la tête de Bellard) sur La Toussuire.

5-Travaux

La reconstruction du mur de soutènement de la place du Chef-Lieu a été confiée à l'Entreprise Jamen TP (Saint-Etienne-de-Cuines) pour 81 250 euros. Et c'est l'entreprise SNUTP (Epierre) qui a été retenue pour la réalisation du plan d'eau du Clos (86 666 euros HT).

6-Divers

- Pour participer à son voyage (séjour de 15 jours en Allemagne organisé dans le cadre des échanges entre le lycée de Saint-Jean et celui de Bad Wildungen), le conseil alloue à Eléna Bonnivard une participation de 35 euros.

- Le conseil est informé qu'une demande de subvention sera déposée auprès du conseil général pour la réhabilitation de la maison Tardy (La Pierre) en gîtes et logements pour saisonniers (livraison : dès cet hiver). En fin de séance Maurice Girard demande que soit lue en public une lettre qui lui a été adressée au sujet de sa bergerie de La Pierre et des problèmes d'environnement.

**● SÉANCE DU
9 MAI 2003****1-Délégués au Sivav et commissions communales**

Pour l'élaboration du 12^e plan Etat-Région, il faut que la commune nomme trois délégués pour les trois commissions qui ont été créées au sein du Sivav : la commission aménagement,

Lire la suite page 12

**Immobilier, sécurité du domaine skiable :
la « relance » de M. Maulin**

Après avoir demandé (5 avril 2003) l'application d'une des clauses de la convention qui lie la commune de Saint-Colomban et la Satvac, clause qui prévoit le versement, par la commune, à la Satvac, de pénalités de retard pour tout lit non construit au 31 décembre 2001, M. Maulin, directeur de la Satvac, vient de faire de nouvelles propositions englobant tout à la fois l'immobilier et la sécurité du domaine skiable. Pour cela, une seule réunion de concertation en présence notamment de M. Bouvard, député de Savoie, aura suffi.

On se souvient que le téléski du col de Bellard, bien qu'installé à temps, n'a pas pu être ouvert l'hiver dernier pour des raisons de sécurité. A Saint-Colomban on est enclin à penser que cet empêchement aurait été « inspiré » par M. Maulin qui n'avait pas intérêt, économiquement, à ouvrir un domaine skiable impossible à relier à ceux de l'Arvan puisque l'Ouillon n'était pas encore équipé.

Néanmoins, après la visite, sur le site, du directeur adjoint de la protection civile (23 janvier), un certain nombre de « dysfonctionnements » ont été pointés concernant la sécurité du domaine skiable de Saint-Colomban, tant sur le domaine existant (le PIDA n'avait fonctionné ce jour-là...) que sur le domaine nouveau du col de Bellard.

A la suite de quoi des recommandations précises (consignées dans un rapport) ont été prescrites qui devront être suivies pour que les autorités compétentes donnent leur feu vert à l'ouverture de la saison 2003-2004. Ces mises « aux normes » nécessitent des équipements complémentaires pour améliorer la purge des couloirs dangereux, et l'installation d'un poste de secours au col de Bellard. Ce qui aura un coût.

D'où les propositions récentes de M. Maulin qui n'exigeait plus le versement des pénalités, et serait prêt à construire au Mollaret sur des terrains jusque là réservés à un promoteur construisant à La Toussuire. De surcroît, M. Maulin serait favorable pour s'occuper de la sécurité. En échange de quoi, il souhaiterait la cession gratuite des terrains du Mollaret et le changement du gestionnaire de la résidence de La Perrière (France Location), une revendication déjà formulée par M. Maulin il y a plusieurs mois.

Depuis longtemps, l'activité de France Location (dont le bail arriverait à échéance en juillet 2004) n'est pas jugée satisfaisante par les professionnels villarins du tourisme qui lui reprochent une politique de prix bas qui attire aux Villards une clientèle peu aisée et donc peu dépendante, notamment dans les activités liées au ski. M. Maulin souhaiterait confier la résidence de La Perrière à un autre gestionnaire. On parle de Léo Lagrange.

La municipalité de Saint-Colomban devrait avoir à se prononcer rapidement sur les nouvelles propositions de M. Maulin.

Concernant La Perrière, le bâtiment G, inachevé, intéresserait quelques personnes. En décembre dernier, des experts ont évalué ce bâtiment à 230 000 euros (HT) environ étant entendu qu'il faudra que l'acquéreur obtienne un permis de construire pour achever les travaux, et verse à la commune de Saint-Colomban des droits à construire qui sont estimés à 38 000 euros (HT). Mais le sort de ce bâtiment ne devrait pas être fixé avant que la liquidation judiciaire de la Société civile immobilière des Villards (SIV) ne soit définitivement jugée en appel (novembre 2003).

Comptes rendus des conseils

Saint-Colomban

Suite de la page 11

la commission marketing, et la commission management. Sébastien Dufour a été contacté pour être délégué à la commission aménagement ainsi que M^{me} Karine Decq, directrice de la Maison du tourisme, pour la commission marketing. Le conseil désigne Jacques Maurino comme délégué à la commission management (qui doit être un élus). Par ailleurs, le conseil complète les commissions communales comme suit : outre Sébastien Dufour (commission des travaux) et Hervé Tardy (commission sécurité), Jacques Maurino intègre la commission finances, la commission sports - jeunes - animation, et le CCAS ; Delphine Ferroud et Norbert Combet la commission sports - jeunes - animation et la commission tourisme ; Henri Girard la commission urbanisme PLU ; Alain Rostaing est détaché à l'association Station fleurie. Enfin, au syndicat de pays de Maurienne, le délégué suppléant de René Mugnier sera Patrick Louadoudi. Au sujet du CCAS, Jacques Maurino interpelle le conseil sur des points particulièrement douloureux auxquels il faudrait réfléchir pour tenter de rendre un maximum de services aux personnes âgées : les soins infirmiers à domicile, la pédicure, la coiffeuse, et l'apport des médicaments à domicile.

2-Tarifs Satvac

Le conseil municipal est satisfait des nouveaux tarifs proposés qui comprennent la remontée du télésiège du col de Bellard dans le forfait Saint-Colomban. Il reste à vérifier si les forfaits délivrés avant le 10 décembre à tarif préférentiel pour le domaine de Saint-Colomban sont maintenus.

3-Immobilier

Suite à la réunion publique du 3 mai dernier à la salle des fêtes au sujet du PLU, le conseil se prononce favorablement sur les zones constructibles de La Perrière et du Mollaret, et demande à ce qu'il y ait un équilibre entre les zones constructibles et les zones agricoles. Par ailleurs, une visite a eu lieu ce jour sur la zone située

sous Lachenal et le Planchamp avec le maire de Saint-Alban. Un débat s'engage sur cette zone agricole et artisanale ainsi que sur l'AFP mise en place dans ce secteur.

4-Contentieux commune - François Tardy

Le conseil est informé du recours déposé auprès du tribunal administratif par M. François Tardy, contre la commune, au sujet de la régularisation de délaissés de parcelles de terrain à Nantchenu. Le conseil engage M^{me} Patrick Martin, avocat, pour se défendre dans cette affaire.

5-Divers

- Le conseil décide de ne pas appliquer son DPU sur la parcelle section F, n° 378 (Lachenal), faisant l'objet d'une vente entre MM. Louis Frasse et Emmanuel Favre-Tissot.
- Le conseil attribue une subvention de 7 000 euros pour l'année 2003 à l'association Station fleurie, Saint-Colomban-des-Villards - col du Glandon, nouvellement créée.
- Le plan d'eau du Clos sera ouvert début juillet. Une surveillance de ce plan sera assurée par deux pompiers (6 600 euros environ pour les deux mois d'été, plus le logement, soit en gîte soit au camping municipal). Le conseil donne son accord.

* La commune a été saisie d'un projet présenté par une société pour organiser des randonnées en quad en empruntant des chemins ruraux non ouverts à la circulation automobile. Le conseil municipal décide de pas donner suite à cette demande. En fin de séance, Maurice Frasse, président de l'Association des amis des Villards, intervient sur quatre points. D'abord la réouverture du chemin rural de dessous Lachenal au Planchamp programmée par l'association. Ensuite le déboisement du sentier (arcosses) allant du col du Glandon en direction du lac de la croix également prévu par l'association.

Par ailleurs, il indique que si la réfection du chemin partant du pont du Rivaux à Bon Mollard est réalisée par le Sivav, son association s'engage à réhabiliter les points d'eau sur ce circuit. Enfin, il interpelle à nouveau les élus pour qu'ils réalisent les parkings prévus à Lachenal.

L'occupation des communaux également discutée

Il a fallu une réunion plénière (parfois houleuse) et deux réunions spécifiques à des secteurs, pour répartir l'occupation des communaux de Saint-Colomban entre les agriculteurs de la commune.

Finalement, cet été, la combe du Tépey sera occupée par une soixantaine de vaches appartenant à (ou prises en location par) Jean-René Bozon-Vialle, Nicolas Rostaing-Troux et Albert Rostaing-Troux. Le haut de la combe du Tépey est réservé à Thierry Martin-Cocher, pour des moutons, et la combe des Roches à René Favre-Bonté.

Dans la combe de Bellard, il y aura Marie-Christine Martin-Fardon, Pierre Martin-Cocher (sur le bas) et Maurice Girard, titulaire d'un contrat territorial d'exploitation (sur le haut). Enfin, les communaux du Sapey et des Echets sont réservés à Robert Bozon.

Enfin, des baux communaux seront proposés aux agriculteurs pour des locations gratuites.

Ces répartitions seront revues l'an prochain pour satisfaire d'autres demandes (Sébastien Sornet, Adrien Maurino, etc.).

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

● SÉANCE DU 2 MAI 2003

En préambule, quelques mots de bienvenue sont adressés aux nouveaux élus Delphine Ferroud et Norbert Combet.

1-Elections diverses

Suite au décès de Jean-Noël Favre-Bonté et à la démission de Henri Girard, diverses modifications sont apportées. Au bureau, sont élus, à l'unanimité, René Mugnier (vice-président) et Robert Bozon (membre). Dans les commissions sont nommés : commission d'appel d'offres : Patrick Louadoudi, président, Michel Donda, René Mugnier et Daniel Quézel-Ambrunaz, titulaires, et Annie Bordas, Norbert Combet et Georges Quézel-Ambrunaz, suppléants ; commission des travaux : Patrick Louadoudi et Daniel Quézel-Ambrunaz ; commission des finances : Annie Bordas, Michel Donda et René Mugnier ; commission agriculture et environnement : Robert Bozon et Michel Donda ; commission tourisme et développement : Delphine Ferroud et Nicolas Revol ; commission social et scolarité : Annie Bordas et Patrick Louadoudi (Delphine Ferroud fait également partie de la commission de travail pour le gîte d'alpage du Merlet).

Enfin, sont élus délégués, à l'unanimité, au Syndicat du pays de Maurienne : René Mugnier et Georges Quézel-Ambrunaz, titulaires, et Michel Donda et Patrick Louadoudi, suppléants ; au Sivav : Patrick Louadoudi et Nicolas Revol, titulaires, et Robert Bozon et Georges Quézel-Ambrunaz suppléants (suite à la démission de Annie Bordas) ; à la Maison du tourisme : Delphine Ferroud et Nicolas Revol. Les autres délégations restent inchangées (Sirtomm, AFP, direction territoriale d'aménagement des Alpes du Nord).

2-Projets 2003

• Presbytère de Saint-Alban. Le conseil, à l'unanimité, approuve les plans présentés, et décide de déposer des dossiers de demandes de subvention pour les logements de saisonniers et touristiques, la rénovation des façades et des toitures.

• École. Le conseil, à l'unanimité, approuve les plans présentés et décide de déposer un dossier de demande de subvention auprès du département. Le président rappelle la délibération prise pour la maîtrise d'œuvre et fait part au conseil de la nouvelle convention présentée par M. Giffon suite à la modification du projet initial.

Le conseil approuve cette nouvelle convention (43 055 euros HT). Enfin le président rappelle la décision prise concernant le prix d'achat des terrains nécessaires à cette réalisation. Suite à la modifica-

tion de la contenance de la parcelle située section G, numéro 42, il convient de modifier cette délibération. Le conseil approuve les tarifs fixés à 9,91 E pour la parcelle n° 9 et 6,10 E pour la parcelle n° 42.

• Salle des fêtes. Après présentation des plans établis par M. Giffon, le conseil approuve le projet et décide de déposer une dossier de demande de subvention auprès du département.

• Saleuse. Le conseil décide l'acquisition d'une saleuse (à monter sur le Tremo) et sollicite une subvention auprès du département en s'engageant à mettre cet engin à sa disposition en cas de besoin.

• Sentiers de randonnée. Le président rappelle la demande de subvention pour la réalisation d'une carte des sentiers de randonnée, et les projets de réhabilitation des sentiers (combe du Merlet - tour de la Lavoire, sur Saint-Alban ; tour du Carrelet et col de la Combe, sur Saint-Colomban). Il précise que le sentier de Saint-Colomban doit être négocié avec le conseil général en remplacement de l'itinéraire du col de la Croix, inscrit initialement mais retenu dans le cadre de la réhabilitation des grands sites (col du Glandon). Le conseil approuve ce changement et sollicite le conseil général pour la réalisation gratuite des études techniques et l'attribution de subvention.

• Cadastres. Suite à la décision de numériser les cadastres des deux communes, il est nécessaire de passer une convention avec le conseil général. Le conseil approuve cette convention.

• Ouverture des hameaux. Le président donne lecture de la circulaire n° 26 concernant la DDR 2003. Le conseil décide de présenter un projet sur chaque commune (pont du Merlet - Chef-Lieu - le Frêne sur Saint-Alban, et Chef-Lieu - les Roches sur Saint-Colomban), approuve les devis, et sollicite des subventions dans le cadre de la DDR.

3-Gîtes districaux

Le Conseil approuve à l'unanimité la rétrocession au 1^{er} juillet 2003 du gîte d'étape situé dans le bâtiment de la mairie, à la commune de Saint-Alban, et du centre des Moulins, et du gîte du Sambuis, à la commune de Saint-Colomban. Compte tenu de la possible vente par l'Evêché de la cure de Saint-Colomban, la décision concernant la rétrocession de ce bâtiment est remise à une date ultérieure.

4-Subventions

Le Conseil accorde (unanimité) les subventions suivantes : Patrimoine et culture : 1 100 euros ; Cheval notre Passion : 5 000 euros, association Saint-Alban en fleurs : 1 200 euros ; association Station fleurie - Saint-Colomban : 2 000 euros.

5-Questions diverses

Le conseil :

- approuve la charte du pays de Maurienne ;
- décide de rédiger, en bureau, une lettre à adresser au Sivav afin que soient prises en considération les remarques faites par les délégués de la communauté de communes ;

- prend acte des remarques établies par le Cemagref concernant les risques avalancheux en ce qui concerne le gîte d'alpage du Merlet. Le président rappelle qu'une somme de 228 000 euros est prévu pour ce projet et qu'il convient d'être vigilant ;

- fixe à 30 euros la location de la salle hors sac du bâtiment d'accueil de La Pierre pour l'organisation de manifestations diverses ;

- accepte une proposition d'achat pour l'appartement B003 de La Perrière au prix de 62 600 euros plus 1 400 euros pour les meubles ;

- prend connaissance des risques liés au recours de la commune de Saint-Alban contre l'arrêté de transformation du district en communauté de communes ;

- donne tout pouvoir au président pour ester en justice concernant le recours déposé au tribunal administratif par M. Bernard Paret pour la non reconduction de son contrat de travail à la Maison du tourisme ;
- donne un accord de principe pour l'embauche de jeunes pendant l'été pour l'entretien des hameaux (débroussaillage, fauchage).

L'ordre du jour étant terminé, des questions sont abordées avec le public en ce qui concerne le gîte d'alpage du Merlet(*), l'AFP et la numérisation des cadastres.

(*) NDLR : A propos du gîte d'alpage du Merlet, on a appris, qu'interpellé par des opposants au projet, le préfet de Savoie avait fait connaître sa position (avril 2003). Selon lui, «Ce projet témoigne du désir de la commune de mener, à la fois, une politique de soutien à l'agriculture, de sauvegarde des espaces naturels et de développement d'un tourisme axé sur la randonnée et les vacances familiales et sportives». Sous réserve de respecter les règlements en vigueur, le préfet ne trouve donc rien à opposer à ce projet.

Nouveaux départ à la communauté de communes

Après le départ de Thierry Bozon (en début d'année), deux nouveaux agents territoriaux vont quitter la communauté de communes. Il s'agit de Danièle Favre-Bonté, secrétaire depuis la création du district (1989), qui cessera ses fonctions fin juin pour rejoindre le 1^{er} juillet le secrétariat de la mairie des Chavannes, et de Emmanuel Blanloel qui partira le 1^{er} août pour la Haute-Savoie. M. Blanloel était arrivé aux Villards en mai 2000.

Le secrétariat de la communauté de communes devrait être assuré par Nicole Martin-Cocher qui occupe actuellement un poste de secrétaire à la mairie de Saint-Colomban. Pour compenser son départ, un poste à temps partiel devrait être créé sous une forme qui reste encore à préciser. Les postes de Thierry Bozon et Emmanuel Blanloel ne seraient pas pourvus.

SAINT-ALBAN

● SÉANCE DU
3 MAI 2003

Absente : Annie Chaboud-Crouzaz (procuration à Michel Donda).

1-Eau potable

La commune a décidé de lancer son schéma directeur d'alimentation en eau potable afin d'améliorer la qualité globale de son service de distribution d'eau et de répondre aux exigences liées à l'attribution des subventions en matière d'eau potable. A ce titre, le conseil municipal sollicite, auprès de l'agence de l'eau et du conseil général, un concours financier, et l'autorisation de démarrer les études et les travaux éventuels avant l'octroi des subventions pour ne pas retarder la réalisation du schéma. En outre le conseil désigne le Sagre conducteur d'opération. Il assistera la commune au cours de l'étude et notamment lors de la consultation pour la désignation d'un bureau d'études spécialisé.

Par ailleurs, le conseil municipal approuve le rapport 2002 sur le prix et la qualité du service d'eau potable et d'assainissement.

2-Comptes administratifs

Le conseil municipal adopte les résultats de l'exercice 2002 tels qu'ils apparaissent aux comptes administratifs. Soit, pour le CCAS, un excédent de fonctionnement de 1408.31 € ; pour le budget principal, un excédent de fonctionnement de 189 724.10 € et un déficit en investissement de 185 871.54 € ; pour le commerce un déficit d'exploitation de 24 900.86 € et un excédent d'investissement de 55 582.77 €.

3-Subventions 2003

Le conseil municipal décide d'accorder les subventions suivantes (à l'unanimité des présents) : 35 euros au comité de jumelage de la ville de Saint-Jean avec la commune de Bad Wildungen, pour l'organisation d'échange franco-allemand de collégiens ; 200 euros au groupement agricole de moyenne Maurienne ; 150 euros au Souvenir français ; 50 euros à l'association intercommunale contre les nuisances TGV, frêt, et ferroulage. Puis, en l'absence des conseillers municipaux membres de ces associations : 400 euros à l'association Patrimoine et culture, à la chorale La Villarine, et au Club des sports des Villards.

4-Tarif du bail des alpages

Le conseil laisse inchangé le montant du loyer des alpages (420 euros).

5-Indemnité de stage

La commune a signé avec l'université de Savoie une convention de stage de 6 mois. La stagiaire, Madame Anne Brun, a notamment pour mission la création de l'AFP de la combe du Nant, l'extension de l'AFP

intercommunale des quatre hameaux, et l'aide à l'élaboration du diagnostic pour la ferme communale. Le conseil municipal décide de fixer son indemnité de stage à 30 % du SMIC en vigueur (somme exonérée de charges), et de rembourser les frais de déplacements nécessaire à sa mission, sur justificatifs.

6-Route du Mollard

Une étude a été commandée à la direction départementale de l'équipement pour la création de la route du Mollard. Une variante a été mise à l'étude quelques mois plus tard, entraînant une modification du marché de maîtrise d'œuvre. Le conseil accepte l'avenant n° 1 proposé qui monte le marché à 10 118.25 € HT.

7-Salle du Merlet

L'acquisition de l'ancien café du Merlet, sur la place du Chef-Lieu, est engagée en vue de la réalisation d'une salle communale culturelle et festive. Le conseil municipal sollicite trois cabinets d'architectes pour la fourniture d'esquisses de réaménagement du bâtiment. Ces esquisses devront être rendues pour le 12 juillet 2003 et seront rémunérées 2 850 € HT.

8-Gîte d'accueil et d'étape

La communauté de communes a décidé le 2 mai 2003 de rétrocéder la disposition du gîte d'étape aménagé dans le bâtiment de la mairie à la commune de Saint-Alban. Le conseil accepte cette rétrocéSSION, et prend en gestion directe le gîte d'étape.

9-Presbytère

Le permis de construire autorisant la création de gîtes touristiques, d'un abri poubelles et de toilettes publiques, dans le bâtiment de l'ancien presbytère a été obtenu. L'exécution de ces travaux a été proposée à la communauté de communes qui a accepté. Le conseil accepte la mise à disposition de ce bâtiment à la communauté de communes pour faire exécuter les travaux nécessaires.

10-Quad

La commune a été saisie d'un projet présenté par une société pour organiser des randonnées en quad en empruntant la piste forestière du Nant et des chemins ruraux non ouverts à la circulation automobile. La commune a sollicité l'avis de l'Office national des forêts qui a émis un avis défavorable. Le conseil municipal décide donc de ne pas donner suite à l'organisation de ces randonnées.

11-Chemin

Certaines portions de chemins ruraux ne desservent plus actuellement de propriétés ; d'autres créent une coupure entre la porte d'entrée de maisons d'habitation et le terrain appartenant au même propriétaire. Dans la plupart des cas, un échange de terrains permettrait de créer des conditions d'usage meilleures pour les propriétaires concernés. Le conseil décide (une voix contre : Armand Cartier-Lange et deux abstentions : Michel

Donda et Nicolas Revol) de lancer une enquête publique en vue du déclassement éventuel de ces portions de chemins.

12-Parcours acrobatique

La société Prismé (Saint-Jean) a été contactée pour étudier l'opportunité de réaliser un parcours acrobatique forestier, de façon à créer dans la commune un lieu d'animation touristique, en particulier pour les jeunes. Après visite sur le terrain, le site de la Croix des Charrières a été retenu, proche du Chef-Lieu et présentant de très bonnes conditions pour le parcours. Le conseil décide (une abstention : Armand Cartier-Lange) de demander à la société Prismé l'étude d'un avant projet, permettant d'évaluer le périmètre nécessaire et de donner une première approche du coût de la réalisation.

13-Communaux cultifs

La commune possède de très nombreuses parcelles qui ont été données en usufruit à des exploitants agricoles sous le régime des communaux cultifs. Cet usufruit est transmissible soit à l'occasion de succession soit à l'occasion de vente de la parcelle. Ces transmissions doivent figurer dans les actes notariés correspondants et être inscrites à la conservation des hypothèques. Un grand nombre de communaux cultifs sont actuellement abandonnés et en friche. Dans le cadre de sa politique de rénovation des terrains agricoles, la commune souhaite reprendre possession des communaux cultifs abandonnés par les usufruitiers. A cette fin, le conseil décide (une voix contre : Armand Cartier-Lange) d'organiser une enquête, jusqu'au 31 décembre 2003, pour permettre d'identifier les parcelles affectées à un usufruitier et celles qui ont été abandonnées et qui pourront donc être reprises par la commune (*lire page 10*).

● SÉANCE DU
31 MAI 2003

1-Chapelle des Voûtes

(*lire ci-contre*)

2-Eau potable et eaux usées

Le conseil avait sollicité en 2002 l'aide du conseil général pour le renforcement des réseaux nécessaires pour alimenter le lotissement de la Doata, le presbytère, et la chaufferie au bois. Compte tenu du tarif insuffisant de l'eau et de l'assainissement, le dossier a été ajourné. Pour l'exercice 2002-2003, les tarifs ont été relevés et sont maintenant conformes aux normes départementales. Le conseil sollicite à nouveau l'aide du conseil général pour ces deux réalisations.

3-Aménagement de l'entrée nord du Chef-Lieu

L'accès au cimetière se fait actuellement par une rampe non goudronnée de forte déclivité (20 %) peu praticable par les personnes âgées et difficile à déneiger. La desserte néces-

saire pour la construction, en projet, de la chaufferie au bois et des garages communaux permettrait de desservir également le cimetière avec une pente ne dépassant pas 9 à 10 %. Cette voirie permettra également le désenclavement de terrains susceptibles d'être classés en zone constructible dans le nouveau PLU. Le devis établi par la DDE s'élève à 137 570,25 € HT. Le conseil accepte (une voix contre : Armand Cartier-Lange) ce devis et sollicite auprès du conseil général une aide au titre du FDEC.

4-Chaufferie au bois

Une étude d'opportunité effectuée par l'ASDER, suivie d'une étude de faisabilité réalisée par le bureau d'études SETIC (Montmélian) a permis d'adopter un projet prévoyant le chauffage des bâtiments communaux, avec une extension possible pour alimenter une douzaine de particuliers. Le devis estimatif établi par le cabinet SETIC s'élève à 323 000 euros HT pour la chaufferie proprement dite et les réseaux de distribution de chaleur. Le conseil accepte (une voix contre : Armand Cartier-Lange) l'étude du bureau SETIC et décide de demander les subventions auprès du conseil général et de l'Ademe.

Par ailleurs, les bâtiments communaux sont actuellement chauffés par des convecteurs électriques. Pour permettre le raccordement de ces bâtiments au réseau de chaleur, il est nécessaire de les remplacer par des radiateurs à eau chaude, pour un montant de 43 800 euros HT. Le conseil accepte ces remplacements (une voix contre : Armand Cartier-Lange).

5-Salle du Merlet

Dans sa séance du 3 mai 2003, le conseil municipal a décidé de

soliciter trois cabinets d'architectes pour la fourniture d'esquisses d'aménagement de l'ancien café du Merlet en cours d'acquisition par la commune. Ces esquisses se montent à 8 550 euros HT. Le conseil municipal sollicite l'aide du conseil général. Par ailleurs, la commune souhaite demander la réalisation de cette salle dans le cadre du contrat de développement Rhône-Alpes en cours d'élaboration par le Syndicat du pays de Maurienne. Il est donc nécessaire de disposer rapidement de l'étude du projet. Aussi, le conseil sollicite l'autorisation de lancer l'étude sans attendre la notification d'une subvention éventuelle.

6-Atelier et garages communaux

La commune ne dispose actuellement d'aucun local permettant d'abriter le matériel (véhicule 4x4, fraises à neige) ; elle occupe à titre précaire un petit local ne permettant pas d'abriter le véhicule. Le matériel technique léger (débroussailleuses, outillage) est entreposé dans le sous-sol de l'ancien presbytère, local qui sert également d'atelier sommaire. La rénovation du presbytère, prévue sur 2003-2004, privera le service technique de ce local. La construction de la chaufferie au bois offre l'opportunité de réaliser un local de 100 m² situé à côté de la chaudière et du silo, à l'étage inférieur du bâtiment, l'étage supérieur étant consacré au stockage du combustible. Le coût de ce garage sera ainsi très inférieur au coût d'un bâtiment spécifique. Le conseil accepte le principe de ce projet (une voix contre : Armand Cartier-Lange) confié au cabinet Barbey et Dupuis, et sollicite une aide du conseil général, au titre du FDEC.

Rénovation de la chapelle des Voûtes
Des travaux plus lourds que prévu

Après un déboisement du site l'an dernier, les travaux de restauration ont commencé au printemps. L'ancienne sacristie, qui n'était plus qu'un tas de pierres et où poussait un arbre, a été supprimée (elle ne faisait pas partie du bâtiment principal) ; un tirant a été installé au niveau de l'arc triomphal pour empêcher un effondrement de la voûte ; le contrefort nord-est a été consolidé ; les fenêtres ont été refaites, la porte restaurée ; enfin, les enduits extérieurs ont été refaits, en prenant soin de conserver les nombreuses inscriptions de la façade ouest.

La deuxième tranche comporte la réalisation d'un drain sur les faces nord et ouest, la réfection des enduits intérieurs et des peintures murales. Elle débutera dès la fin des travaux de la première tranche, et les peintures seront restaurées dès la réfection de la toiture.

Car la toiture, qui avait été réparée il y a une vingtaine d'années (ce qui a permis d'éviter la destruction complète de l'édifice) et qui avait l'air, de l'extérieur, d'être convenable, était en réalité bien malade. Dès qu'il a été possible d'accéder à la charpente, après la pose du tirant, on s'est aperçu que la plupart de ses éléments étaient en réalité pourris et qu'il était impossible de ne pas refaire la toiture, d'autant plus que l'on a constaté la présence de légères fuites, et que les peintures nouvellement restaurées n'y auraient pas résisté longtemps. C'est évidemment une mauvaise surprise, car le coût est élevé (28 241,62 € H, entreprise Jean-René Bozon-Vialle). Nous avons, bien entendu, demandé immédiatement des subventions aux mêmes organismes que pour les deux premières tranches, et il ne reste plus qu'à espérer que nous les obtiendrons.

Pour la 1re tranche qui comporte les travaux de consolidation et la réfection des enduits extérieurs et des menuiseries, la commune a obtenu des subventions de la DRAC 10%), du conseil général (42%), et du Feder (28%). Pour la seconde, les subventions obtenues sont de 10% (DRAC) et de 42% (conseil général). Le dossier de demande au Feder est à l'instruction.

G. Quézel-Ambrunaz

DISTINCTION

Alfred Bozon nommé chevalier dans l'ordre de la Légion d'honneur

« Sur proposition de Madame la ministre de la défense (...) Monsieur le président de la République vous nomme chevalier de la Légion d'honneur ». Alfred Bozon pouvait-il se douter, petit enfant, lorsqu'il était assis devant la maison paternelle, au bord de l'eau des Roches, le dos tourné aux montagnes de Comberousse, que sa destiné l'entraînerait un jour dans des pays qu'il ne connaissait même pas, résultant d'un parfait équilibre entre le métier des armes, la passion de la montagne, le goût du bénévolat, et l'amour de sa terre ?

L'armée d'abord. En 1949, il a vingt ans et, après des études au collège libre de Saint-Jean-de-Maurienne, il part à Chambéry, pour un an, faire « son temps » dans les Chasseurs alpins. A la « quille », Alfred Bozon s'engage dans l'armée avec le grade de sergent. C'est le temps de l'Indochine. Basé dans la haute région du Tonkin, il y restera 30 mois durant lesquels les visions d'enfer seront plus fréquentes que la douceur des matins calmes au pays du soleil levant... Des moments qui forment le caractère. Mais celui d'Alfred est déjà bien trempé. Encerclé par l'ennemi, il sait résister et ruser pour éviter d'être fait prisonnier ; une conduite qui lui vaudra deux citations et la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieures (TOE).

En 1954, c'est un premier retour en France pour un nouveau départ, au Maroc, à Oukaimedem dans le haut Atlas, à 80 km au sud de Marrakech. Et s'il n'a pas encore les diplômes nécessaires, son expérience en fait un instructeur avisé des troupes de montagne. D'autant qu'il montre l'exemple en devenant champion de France militaire de ski en 1957 ce qui lui vaut, à son retour en France, en 1958, d'entrer en équipe de France militaire où il restera 10 ans.

Malgré un emploi du temps chargé, il trouve néanmoins les ressources nécessaires pour épouser Jeannine Zagon (1959). C'est sans nul doute l'ascension la plus douce de sa vie. Et de la découverte de ces cimes nouvelles naîtront deux fils, Philippe professeur d'éducation physique et moniteur de ski, et Emmanuel, Manu pour les Villarins, moniteur de ski et accompagnateur à la compagnie des guides de Chamonix.

Mais depuis 1954, la guerre fait rage en Algérie. C'est alors un nouveau départ pour les Aurès et la Grande Kabylie où il passera 26 mois à la tête de sa section de Chasseurs alpins du 7^e BCA (octobre 1960 – mars 1963).

De retour en métropole, son cadre de vie, désormais et pour 20 ans, ce sera l'Ecole militaire de haute montagne à Chamonix. Il retrouve l'équipe de France militaire où il renoue avec sa spécialité le triathlon (slalom géant, fond, et tir), décrochant la médaille d'argent par équipe aux championnats du monde (au Liban). Par la suite il sera deux fois champion de France par équipe de patrouille nordique sur 25 km (fond et tir). C'est durant cette période qu'il passe ses diplômes de guide de haute montagne et de moniteur national de ski en sortant deux fois major de sa promotion. Une formation qu'il complète avec le brevet d'Etat 2^e degré d'entraîneur de ski alpin. Il devient alors le patron des équipes de France militaires qui remportent avec lui des succès notables. Contacté pour intégrer, comme professeur, l'Ecole nationale de ski et d'alpinisme, il décline l'offre car sa carrière militaire s'enrichit elle aussi : le voilà sous-lieutenant (1966) au cœur des montagnes qui sont sa passion.



Alfred Bozon remet la Croix du combattant à Robert Girard (1985).

Dans ce monde extrême qu'est la haute montagne, il s'engage dans le bénévolat en participant, entre autres, à trois sauvetages qui ont marqué les annales de l'alpinisme : celui de l'aiguille des Drus, celui des malheureux Henry et Vincendon (fin 56, début 57), et celui de l'aiguille Verte où 14 spécialistes de la montagne, dont Charles Bozon le skieur de légende qui fit les beaux jours de l'équipe de France, sont emportés (7 juillet 1964).

Un bénévolat qu'il continue lorsque l'armée, qui avait reconnu ses compétences, lui propose, tout en continuant sa carrière, d'être délégué technique de la Fédération internationale de ski. A ce titre il s'impliquera bénévolement dans de nombreuses épreuves sportives touchant le ski. Sa compétence en fera même un directeur d'une épreuve de coupe du monde. Et si 1976 marque son retrait, au grade de capitaine de réserve, de la vie active militaire, son implication bénévole continue tout azimut.

C'est ainsi que troquant le piolet pour le stylo, le voici maire de Saint-Colomban (1983). De son mandat émergent deux réalisations importantes pour le devenir de la vallée : l'implantation d'un téléskis et d'un télésiège à l'Ormet, et la création du district (aujourd'hui communauté de communes). Et même si celle-ci connaît parfois aujourd'hui quelques soubresauts (intempéristes), il est incontestable que cette structure a beaucoup apporté à la vallée.

Bien que très sollicité pour un deuxième mandat, il préfère laisser à d'autres ces prises instables qui lui paraissent manquer cruellement de saveur par rapport aux surplombs des cimes enneigées, sans refuser pour autant d'assumer quelques responsabilités dans les associations locales. Aux chaussetrapes de la politique il préfère les chemins caillouteux de son pays. Alors, tranquillement, il repose son stylo et reprend ses chaussures de marche qui presque chaque jour le conduisent sur les chemins de ses ancêtres. C'est là-haut qu'il est bien.

Mais l'homme n'est pas de ceux qui confisque leur savoir pour leur confort personnel. Au contraire, c'est avec infiniment de patience et de séries qu'il transmet son expérience aux jeunes qui viennent dans notre vallée, toujours disponible pour une course ou un cours sur le mur d'escalade, pas pour de la monnaie, pour le plaisir.

Madame la ministre de la défense, en faisant d'Alfred Bozon un chevalier de la Légion d'honneur, vous avez honoré un grand professionnel, un grand bénévole, un amoureux de ses origines.

Gilbert Pautasso

Alfred Bozon a été maire de Saint-Colomban (1983-1989), conseiller districal (1995-2001), et président du comité des fêtes (1982-1983). Il est actuellement président des anciens combattants de la vallée des Villards.

Nommé chevalier de la Légion d'honneur (2003) et de l'ordre national du mérite, il est titulaire de la médaille militaire (1962), de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieures, de la valeur militaire, de la Croix du combattant volontaire, de la Croix du combattant, du mérite Thaï à titre militaire, de la médaille d'argent de la jeunesse et des sports, et de plusieurs médailles commémoratives.

Enfin il a obtenu la médaille d'argent par équipe aux championnats du monde militaire, et deux titres de champion de France par équipe en patrouille nordique.

NAISSANCES

• Le 10 janvier 2003 à Echirolles, de *Vincent*, fils de Carine et Christian *Berthoin*, et petit-fils de M. et M^e René *Emieux* (Lachenal).

• Le 25 janvier 2003 à Grenoble, de *Manon*, fille de Julien *Jacquier* et Amandine *Le Strat*, petite-fille de Yves et Annie *Jacquier*, et arrière-petite-fille de Philomène *Bozon* (†) (Les Roches).

• Le 27 janvier 2003 à Paris, de *Gautier*, fils de Séverine et Alban *Duron*, et petit-fils de Michel (†) et Arlette (†) *Pöensin-Caillat* (Lachenal).

• Le 6 février 2003 à Sainte-Foy-les-Lyon, de *Hugo*, fils de Henri et Nadège *Bard*, et petit-fils de Philippe et Andrée *Bard* (Valmaure).

• Le 14 mars 2003 à Saint-Jean-de-Maurienne, de *Bastien*, fils de Sylvie et Thierry *Frassé-Sombet*, et petit-fils de M. et M^e Georges *Vial* (Bessay) et M^e et M. Adrien (†) *Frassé-Sombet* (Le Planchamp).

• Le 26 avril 2003, à Grenoble, de *Alban*, fils de Stéphan *Pezzani* et Sylvie *Berthaud*, et arrière-petit-fils de Marcel (+) et Renée *Favre-Bonté* (Le Martinan), et Camille (†) et Yvonne (†) *Combet* (Châtelelet).

• Le 27 avril à Echirolles, de *Théo*, fils de Eric *Louis* et Laurence *Julien*, petit-fils de Marcelle et Maurice *Louis*, et arrière-petit-fils de Marie et Marcel (†) *Bouchet-Flochet* (Les Roches).

• Le 1^{er} mai 2003 à Rumilly, de *Thomas*, fils de Sylvie *Martin-Garin* et Alain *Gravina*, et petit-fils de Jean-Pierre et Christine *Martin-Garin* (Châtelelet).

MARIAGE

• Le 6 mai 2003 à Bonvillaret, de Rosette *Darves-Blanc* (Eglise) et André *Cordel* (Eglise).

DÉCÈS

• De M. Robert *Girard* (Roches), le 31 mars 2003 à Aiguebelle (69 ans) [lire ci-dessous].

• de M. Albert *Chauvin* (Saint-Etienne-de-Cuines), le 29 avril 2003 à Chambéry (74 ans).

• De M^e Léonie *Dompnier*, le 6 mai 2003 à Chambéry (87 ans). M. et M^e Paul *Dompnier* ont été instituteurs à l'école du Chef-Lieu (Saint-Colomban, 1942-1952).

• de M^e Marguerite *Boutillat*, le 6 mai 2003 à Chaumuzy (Marne). Elle était la mère de M^e Christian *Roche* (Premier Villard).

• De M. Pierre *Bozon* (Les Roches, Premier Villard), le 8 mai 2003 à Saint-Etienne-de-Cuines (82 ans).

• De M^e Aline *Brevet* (Lachenal), le 9 mai 2003 à Lyon (50 ans).

• De M. Georges *Darves-Blanc* (Seyssinet), le 15 mai 2003 à Grenoble (69 ans).

• De M. René *Depardon* (Lachenal), le 21 mai 2003 à Lyon (92 ans).

DISPARITION

Robert Girard, un alpiniste surdoué

Robert Girard, moniteur de ski et guide de haute montagne, est mort le 31 mars 2003 à Aiguebelle. Il était âgé de 64 ans.

Une fois passé le certificat d'études, Robert Girard quitte Saint-Colomban pour travailler près de Marseille, à Lavéra, dans l'industrie pétrolière. En novembre 1956, il est appelé au service national et envoyé en Algérie où il restera 32 mois (un record pour un appelé villarin en Algérie), jusqu'en août 1959. Béret noir au début (27^e BCA), puis versé dans l'infanterie (121^e RI). Il sera essentiellement basé à Tizi-z-Zouz. Plus tard, il sera décoré de la Croix du combattant (1985) et de la médaille commémorative d'AFN. Après cette période algérienne, qui l'a profondément et durablement marqué, il travaille 7 ans (août 59-août 66) pour la Société lyonnaise d'Entreprise, essentiellement en Savoie et pour les groupes Péchniney et Rhône-Poulenc, où il côtoie Francis Martin-Fardon et Joseph Vanini.

Mais la passion de la montagne et du ski, née très tôt et partagée avec Alfred et Henri Bozon, inspire sa vie. Alfred Bozon, originaire comme lui des Roches, est probablement celui qui le connaît le mieux. Ainsi se souvient-il aujourd'hui, avec émotion, d'une ascension du Puy Gris réalisée en moins de 4 heures aller-retour des Roches..., et des randonnées à skis effectuées au printemps pas toujours « dans les conditions de sécurité optimale ».

Cet environnement le pousse, durant cette période, et sur les conseils d'Alfred Bozon, déjà engagé, entre autres, dans cette voie, à passer ses diplômes nationaux. C'est ainsi qu'après une intense préparation, il se présente à l'ENSA pour le ski. Il obtient la capacité

en novembre 1961, il est auxiliaire en mars 1963, et diplômé en février 1966. Parallèlement, il sortira 2^e de sa promotion d'aspirant guide, et major de sa promotion de guide (juillet 1966).

Pour Alfred Bozon : « Il était un varappeur de grande classe qui avait réussi à étonner Armand Charvet, enseignant à l'ENSA, l'homme aux cent premières dans le Mont Blanc, vénéré de générations d'alpinistes et terreur des stagiaires, en venant à bout d'une dalle déversante sans moyen artificiel alors que bon nombre de stagiaires s'y étaient cassé les dents ». Et quand Armand Charvet lui dit : « Girard vous êtes un bûcheron », il répond : « Non M. Charvet, je suis un forgeron ! ». Car c'était aussi un de ses traits de caractère, Robert Girard avait la répartie facile, toujours brèves, parfois mordantes...

Fort de ces diplômes, Robert Girard va désormais partager son temps entre l'enseignement du ski et l'initiation à la haute montagne. L'été, il enseigne 5 ans (66-71) au CAF de Besançon, à Chamonix, puis 20 ans (71-91) au CAF de Grenoble, à La Bérarde. L'hiver il est moniteur de ski à Saint-François Longchamp. Ayant passé, sous les ordres de Honoré Bonnet, directeur de la fameuse équipe de France de ski, son brevet d'Etat d'entraîneur en ski alpin, il entraînera dans cette station de nombreux jeunes. Sous sa férule Nadine Servonnet entre en équipe de France, Isabelle Vinit-Mollard est en équipe de France espoirs, et sa sœur Audrey en équipe de Savoie. Pour ce dévouement à la cause des jeunes, il recevra la médaille de bronze de la jeunesse et des sports. Robert Girard est l'auteur de premières aux aiguilles d'Arves, avec Michel Paquier, en 1966, et sur le rocher dit du livre ouvert, dans la roche de Montrond, avec Maurice Bozon, en 1967.

Robert Girard fut sans doute le Villarin le plus doué de sa génération, et beaucoup de Villarins, mais pas seulement, lui doivent aujourd'hui d'avoir choisi les métiers de la montagne.